

**BULLETIN**  
DU  
**COMICE AGRICOLE CENTRAL**  
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

ANNÉE 1892. — DÉCEMBRE.

---

---

**AVIS.**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893, les membres du Comice auront la faculté de faire insérer *gratuitement* les offres et demandes de semences et d'animaux reproducteurs qu'ils désireraient faire connaître.

Le Comice n'entend nullement se charger de la vente ou de l'achat; il se bornera à faire connaître les demandes.

---

**TRAVAUX DU COMICE.**

---

**EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.**

---

*Séance du 10 décembre 1892.*

PRÉSIDENTE DE M. ANDOUARD, VICE-PRÉSIDENT.

Sont au bureau: MM. Andouard, de Maquillé, Dezaunay, Gouin, Herbelin, Peignon, Lefevre.

Correspondance : la Chambre consultative d'agriculture de Tunis propose au Comice l'échange de son Bulletin, ce qui est accepté.

Avis est donné à ceux des membres qui voudraient représenter le Comice à la réunion des Agriculteurs de France, le 30 janvier, que les demandes de voyage à prix réduit doivent être adressées à Paris avant le 8 janvier.

Le Comice adopte un vœu proposé par le Syndicat des marchands d'engrais pour protester contre la prétention de la douane d'appliquer aux noirs usés les droits qui frappent les noirs neufs.

M. LE PRÉSIDENT annonce la présentation de M. Dominique Caillé, propriétaire à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, présenté par MM. Andouard et Herbelin.

Sont nommés membres de la Commission de rédaction du Bulletin pour 1893 : MM. Arnault, Ganuchaud, Alcide Leroux, Libaudière.

M. PEIGNON donne lecture de son rapport sur l'école de Grand-Jouan.

MM. ANDOUARD, ARNAULT et BOUCHER d'ARGIS rappellent l'état de la question, les avantages d'une école d'agriculture pour la ville et le département et les démarches de la Commission du Conseil général.

Le Comice adopte un vœu tendant à la création la plus rapide d'une école d'agriculture à proximité de Nantes et prie de le transmettre à M. le Préfet de la Loire-Inférieure.

M. ANDOUARD lit le compte rendu du champ d'expériences de la Station agronomique.

Au dépouillement du scrutin, M. Lacroix est nommé membre du Comice.

*Le Secrétaire des séances,*

A. LEFEUVRE.

---

## ESSAIS DE LEVURE SUR LES VINS NANTAIS

PAR M. LE C<sup>o</sup> DE MAUPASSANT.

Je ne veux pas faire aujourd'hui un long article sur les levures que j'ai employées pour améliorer mes vins.

D'abord, parce que c'est un premier essai ; en outre, parce que les vins sont encore trop nouveaux pour que l'on puisse bien juger de l'amélioration obtenue.

Qu'obtiendrons-nous en travaillant ainsi nos vins ? Je l'ignore encore et l'avenir nous réserve peut-être de grandes et agréables surprises. Je ne pense pas cependant que nous puissions arriver à imiter les vins des grands crus d'une façon tellement frappante que les plus grands connaisseurs puissent s'y tromper. Je l'espère même pour les propriétaires des grands crus de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne. Il faut arriver avec les levures à améliorer nos vins, leur enlever un certain goût désagréable que les gourmets condamnent, et les faire rivaliser ainsi avec les crus voisins des grands crus. Les plus habiles arriveront peut-être à faire de nos vins, des vins qui dépasseront les vins ordinaires et qui pourront un jour être classés, si nous les faisons connaître dans les expositions. Il n'entre nullement dans ma pensée de conseiller la fabrication des vins, c'est une autre question. Ce que je conseille n'est pas une fabrication, comme beaucoup le pensent peut-être ; pour qu'il y ait fabrication, il faut introduire dans le vin des matières étrangères ; or, la levure n'est pas une matière étrangère au vin. En l'introduisant dans la cuve, nous cherchons uniquement à améliorer le vin de muscadet, nos gros-plants n'en valant pas la peine. J'ai reconstitué une grande partie de mon vignoble détruit par le phylloxera en vignes américaines, sur lesquelles j'ai greffé les plants français les plus renommés : le

pineau Noirien et Renevey (clos Vougeot), le Gamay du Beaujolais, le Sauvignon et le Sémillon blanc (Sauterne) et du muscadet. Quand ces jeunes vignes produiront des raisins, j'espère pouvoir obtenir avec des levures des crus sus-nommés un vin approchant de très près par le goût, le bouquet du cru d'origine et nous pourrons alors tenter les vins de deuxième cuvée. Les vignes du château de Clermont-sur-Loire ont toujours donné des vins qui passaient pour les meilleurs de la contrée, c'est pourquoi, pour la prospérité du département de la Loire-Inférieure, j'ai voulu essayer cette année de la levure de Chablis dans mes vins de muscadet ; et je suis peut-être le premier dans le département à faire cet essai. Je suis heureux de pouvoir annoncer que j'ai obtenu un bon résultat ; la fermentation a été plus rapide dans les vins contenant de la levure, mais la clarification a été plus lente.

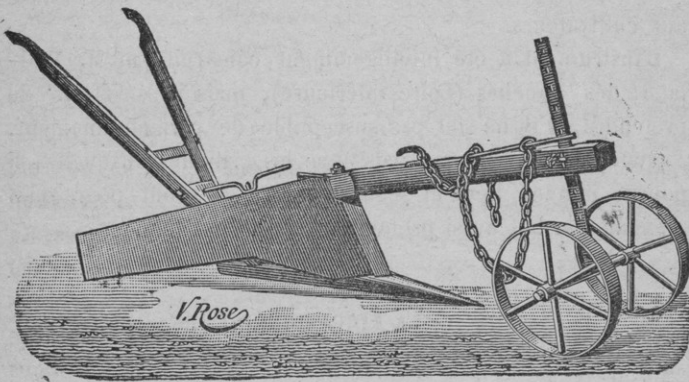
Les vins contenant de la levure sont plus colorés que les autres et pèsent 10 degrés 55 au lieu de 10 degrés que pèsent les autres. En les dégustant, on retrouve parfaitement un léger bouquet rappelant celui du Chablis, bouquet qui sera plus prononcé dans quelques mois. J'ai mis environ de 12 à 13 centilitres de levure par barrique de 230 litres. En terminant, je conseille à tous ceux qui voudront faire l'essai des levures de s'adresser aux établissements les plus renommés pour leurs levures et dont la loyauté ne peut être mise en doute ; et je suis persuadé qu'en suivant les indications qu'on leur donnera, ils obtiendront un résultat satisfaisant.

## BUTTOIR POUR TRACER DES PLANCHES ÉTROITES

PAR A. ANDOUARD.

L'instrument que je présente au public agricole a pour objet de substituer aux billons des planches de même largeur et d'un égouttage aussi satisfaisant, mais qui, par leur forme, permettent l'usage du semoir dans les terres les plus humides.

C'est un buttoir analogue à celui de Mathieu de Dombasle, avec cette différence que les versoirs sont droits et échancrés à angle obtus, de manière à façonner l'épaule des planches en talus terminé par une arête vive, en même temps que leur surface est rendue absolument plane.



Il a été établi pour tracer, entre deux planches voisines, un sillon de 0<sup>m</sup>,25 de profondeur, que l'on pourrait porter à 0<sup>m</sup>,30 et au delà, en augmentant la hauteur des versoirs et celle de leur découpure. Son angle d'ouverture est également variable, les versoirs étant reliés à un écrou qui peut glisser sur l'age, en fournissant une course calculée.

Rien ne serait plus désirable que de voir se généraliser l'ensemencement en lignes, dont les avantages ne sont plus à démontrer. Non seulement il facilite le nettoyage des terres, mais il économise la semence dans une mesure qui n'est pas soupçonnée par beaucoup d'agriculteurs. Dans ma région, tout au moins, ceux qui emblavent un hectare, à la main, avec 110 ou 120 litres de froment sont peu nombreux. La plupart du temps, on emploie à cette opération un hectolitre et demi et fort souvent deux hectolitres de semence. Avec le semoir on obtient un résultat meilleur en distribuant, sur la même surface, de 50 à 70 kilogrammes de blé seulement, suivant la nature du terrain. L'adoption exclusive du semis en lignes offre donc un intérêt très grand. La disposition que j'ai donnée au buttoir hâtera, je l'espère, la réalisation de ce progrès et rendra, par suite, un véritable service aux cultivateurs.

L'instrument a été intelligemment construit par M. Rialland, des Touches (Loire-Inférieure), mais je suis loin de prétendre qu'il ne soit pas susceptible de perfectionnement. J'accueillerai avec reconnaissance les critiques auxquelles il pourra donner lieu et je les mettrai à profit pour qu'il atteigne son but aussi promptement que possible.

---

### EAUX DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

*Dureté totale.*

PAR A. ANDOUARD.

---

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Aigrefeuille . . . . .	Bourg . . . . .	25°5	0gr23
» . . . . .	» . . . . .	30	0.27
» . . . . .	» . . . . .	47	0.46

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Aigrefeuille.....	Ecole des filles.....	15 <sup>o</sup>	0gr14
Ancenis .....	Bernardeau (le) .....	12	0.11
" .....	Caserne.....	30.6	0.28
" .....	Collège .....	56	0.54
" .....	" .....	40	0.39
" .....	" .....	44	0.46
" .....	" .....	54	0.51
" .....	Château.....	90.3	0.84
" .....	" .....	35.5	0.34
" .....	Institution.....	39.5	0.37
" .....	Fontaine.....	17.9	0.18
" .....	Rue de la Gare, n <sup>o</sup> 7.....	27	0.26
" .....	" .....	72.3	0.65
" .....	Puits Vénassier.....	19.25	0.18
Anetz.....	Barbinière (la).....	27.6	0.25
" .....	Bourg .....	31.5	0.29
Arthon.....	" .....	34.8	0.34
Auverné (Grand-)..	" .....	29.4	0.28
" .....	" .....	33.5	0.32
" .....	Jumelais (la).....	11	0.11
Besné.....	Bourg .....	60	0.58
Bignon (le).....	" .....	72.5	0.70
Bouaye.....	Créhé.....	14	0.14
" .....	Etier (l').....	16.2	0.15
Bouguenais.....	Bourg .....	18	0.17
" .....	Bouvre (la).....	11.5	0.11
" .....	Bougon (château).....	16	0.16
" .....	Couëts (les).....	22	0.21
" .....	" .....	24	0.23
" .....	" .....	24.5	0.23
" .....	" .....	32	0.30
" .....	" .....	42	0.38
" .....	Croix-Rouge (la).....	24.25	0.23
" .....	Fresnais (la).....	29	0.26

Communes.	Lieux.	Titre hydro- métrique.	Sels terreux par litre.
Bourgneuf.....	Bourg.....	34.6	0.33
» .....	Collet (le).....	44	0.45
» .....	» .....	60	0.56
Boussay.....	Bourg.....	9	0.08
» .....	» .....	35	0.34
Bouvron.....	» .....	31	0.30
Campbon.....	» .....	15.5	0.15
Carquefou.....	Bel-Air. (château).....	9	0.09
» .....	» .....	25.2	0.24
» .....	Bel-Air (le petit).....	8.7	0.08
» .....	Billion (le petit).....	6.25	0.06
» .....	Chemin nantais (le).....	9	0.09
» .....	» .....	11.6	0.11
» .....	Clohonnaire (la).....	9	0.09
» .....	Ebeaupin (l').....	18.2	0.17
» .....	Epinay (l') (château).....	12.5	0.12
» .....	» .....	6.3	0.06
» .....	Garenne (la).....	10	0.09
» .....	Madeleine (la).....	6.10	0.06
» .....	Seilleraye (château de la)....	11.5	0.11
» .....	» .....	20	0.19
Casson.....	Francis (ferme).....	32	0.31
» .....	Pervanchère (château de la)..	33	0.32
» .....	» (laiterie).....	27	0.27
» .....	» (jardin).....	15	0.15
» .....	Quiheix (écluse de).....	7.25	0.08
» .....	» (ferme).....	28.6	0.27
Cellier (le).....	Bourg.....	12.5	0.12
» .....	Broussette (la).....	7	0.07
» .....	Fontaine (Grande-).....	14.25	0.12
» .....	Gérardièrre (la).....	20	0.19
» .....	» .....	20	0.20
» .....	» .....	22	0.21
» .....	Jamonières (ferme).....	5.3	0.05

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Cellier (le).....	Maison blanche (la).....	7.03	0gr07
» .....	Maison neuve (la) .....	14.6	0.15
» .....	Relandière (la).....	7	0.07
» .....	Robinière (la).....	8.6	0.08
Chantenay .....	Bouchaud (tenue).....	48	0.45
» .....	Clos-Jaunet (le).....	23	0.20
» .....	Contrie (la).....	12.5	0.13
» .....	» .....	25.75	0.24
» .....	Croix-Bonneau (la).....	28	0.26
» .....	Gendarmerie (caserne de)....	31	0.30
» .....	Grillaud.....	13.1	0.13
» .....	» .....	14	0.12
» .....	» .....	20	0.18
» .....	Mairie (rue de la).....	25	0.22
» .....	Musse (la).....	15	0.14
» .....	» .....	17	0.17
» .....	» .....	24	0.22
» .....	» .....	27.5	0.26
» .....	» .....	31.7	0.29
» .....	Piperie (rue de la).....	18	0.17
» .....	Plessis (le).....	9	0.09
» .....	» .....	36	0.32
» .....	Repos de Jules César (suprè à).	200	2.00
» .....	Richeux (chemin).....	45	0.43
» .....	Saint-Bernard (rue du Mont)..	27.5	0.26
» .....	» .....	41	0.40
» .....	Saint-Clair (rue).....	33.5	0.32
» .....	Ville-en-Bois .....	20	0.19
» .....	» .....	30.5	0.29
» .....	Villeneuve.....	9.25	0.09
Chapelle-Basse-Mer.	Bourg .....	28.6	0.27
Chapelle-Heulin ....	Bernardière (la).....	49	0.48
» .....	Bourg .....	58	0.56
» .....	» .....	64	0.60

Communes.	Lieux.	Titre hydrotri- métrique.	Sels terreux par litre.
Chapelle-Heulin....	Cerclerie (la).....	56°	0gr54
» .....	Tréwillère (la).....	65	0.63
Chapelle-sur-Erdre.	Bel-Air .....	18.6	0.17
» .....	Bethléem.....	7	0.07
» .....	» .....	9	0.09
» .....	» .....	10.5	0.10
» .....	» .....	16	0.15
» .....	» .....	17	0.18
» .....	Bourg .....	12.4	0.12
Châteaubriant .....	Ville .....	34.5	0.34
» .....	» .....	60	0.56
Châteauthébaud....	Verrerie (la).....	23.8	0.22
Chevrolière (la)....	Chaussée (la).....	20	0.18
» .....	Passay .....	12.5	0.12
» .....	» .....	44.5	0.42
Clion (le).....	Birochère (la).....	80	0.75
Clisson.....	Garenne Lemot.....	16.5	0.16
» .....	Hôtel de l'Europe.....	11	0.11
» .....	» .....	14	0.13
» .....	Trinité (cure de la).....	20.5	0.19
» .....	Ville .....	5.6	0.06
» .....	» .....	7.5	0.07
» .....	» .....	9	0.08
» .....	» .....	9.5	0.09
» .....	» .....	12	0.12
» .....	» .....	17.4	0.16
» .....	» .....	20.5	0.18
» .....	» .....	21.5	0.18
» .....	» .....	25.4	0.23
» .....	» .....	35.5	0.34
» .....	» .....	51	0.50
» .....	» .....	82.5	0.76
Cordemais .....	Forgerie (la).....	44	0.42
Croisic (le).....	Flot (fontaine du).....	30°6	0.29

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Croisic (le).....	Pen-Bron.....	10.4	0.10
» .....	» .....	60	0.59
» .....	Pointe .....	42.7	0.42
» .....	Tévin (fontaine du).....	31.7	0.32
» .....	Vieille (fontaine).....	28.3	0.27
Derval .....	Bellevue.....	12	0.12
» .....	Bourg.....	17	0.18
» .....	Foy (le) .....	12.5	0.12
» .....	Kyrielle (la).....	6.75	0.07
» .....	Pâtis (les).....	10.25	0.10
» .....	Pavillons (les).....	8.75	0.08
» .....	Rotte (la).....	60.4	0.61
» .....	Tertre-Rouge (le).....	7	0.07
Doulon.....	Bois-Briant (Moulin du).....	7.4	0.07
» .....	Bottière (Grande-) jardin....	8	0.08
» .....	» .....	13	0.12
» .....	» (ferme).....	11.5	0.11
» .....	Bureau de poste.....	53	0.51
» .....	Croissant (le).....	24.5	0.24
» .....	Doulon (boulevard) n° 7....	48	0.46
» .....	» n° 9.....	53	0.50
» .....	» n° 10.....	45	0.44
» .....	» n° 14.....	36	0.34
» .....	» n° 31.....	34	0.32
» .....	» n° 33.....	54	0.51
» .....	» n° 39.....	49	0.48
» .....	» n° 45.....	90	0.82
» .....	» » (jardin) .....	80	0.76
» .....	» n° 57.....	61	0.60
» .....	» n° 59.....	65	0.63
» .....	Ecole communale.....	40	0.37
» .....	Fabrique (rue de la) n° 21...	33	0.32
» .....	Garde (la).....	10.3	0.10
» .....	Grille (la).....	14	0.14

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Doulon	Gué-Robert (rue du) n° 26...	52°	05r49
»	» n° 30	120	1.12
»	Halquinières	13	0.13
»	Perrines (les)	22.5	0.21
»	» (Moulin des)	30	0.28
»	Planchonnais (la)	10.6	0.10
»	Plessis-Tison	34.25	0.33
»	Portes (les)	20	0.19
»	Rouge (chemin)	18	0.18
»	Toutes-Aides	26	0.24
»	»	28.7	0.26
»	» (pensionnat)	31	0.29
»	»	31.4	0.28
»	»	34.8	0.32
»	»	35.6	0.34
»	»	52	0.50
»	»	72	0.71
»	Ville-en-Pierre	45	0.43
Fay	Bourg	26	0.25
»	Halquetier (le)	6	0.06
»	»	12.5	0.12
Fercé	Bois-Péan	19	0.18
Frossay	Bourg	37.4	0.35
Gorges	Herses (les)	17.6	0.16
Goulaine (Basse-)	Landes de la Plée (auberge des)	22	0.21
»	Onésières (les)	10.6	0.10
»	Rivière (la)	8.5	0.08
»	Tertre (le)	9	0.09
»	»	9.25	0.09
Goulaine (Haute-)	Bonnaudière (la)	47.2	0.44
»	Bourg	21	0.20
»	Epinettes (les)	5	0.05
»	Garau (le)	10	0.10
»	Gonnière	20.5	0.18

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Goulaine (Haute-)	Goulaine (château de)	2005	0gr17
»	Mocquelière (la)	10.2	0.10
»	Poteries (les)	156	1.43
Grandchamp	Bœufs-Gras (les)	18.5	0.17
»	Curète	24.4	0.22
»	Sablonnais (la)	12	0.11
Guérande	Bourg	5	0.05
»	»	13.5	0.13
»	»	80	0.77
Haie-Fouassière (la)	»	25.5	0.25
»	Tourne-Bride	63	0.60
Héric	Bézardière (la)	42	0.38
»	Bosse-des-Landes	19	0.18
»	Bout-de-Bois	37	0.36
»	Croix-Blanche (la)	8.6	0.08
»	Jubinière (la)	18	0.17
»	Landais	5.5	0.06
»	Primay (la)	8	0.08
»	»	10.8	0.10
»	»	14	0.13
Indre (Basse-)	Bourg	21.5	0.20
Jans	»	6	0.06
»	Bignon (le)	6.3	0.06
Joué-sur-Erdre	Notre-Dame-des-Longueurs	9.5	0.09
»	Orgerais (l')	20.6	0.19
Landreau (le)	Bourg	28	0.26
»	Désirée (la)	7	0.07
»	Ganterie (la)	45.5	0.44
Legé	Gendarmerie (caserne de)	22	0.21
Ligné	Boucheries (les)	12	0.12
»	Gendarmerie (caserne de)	78	0.73
»	Péritterie	48	0.45
»	Ponceau (château du)	68	0.66
»	»	128	1.16

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Limouzinière (la)...	Clémencière (la).....	16.6	0.15
» .....	Egonnière (la Basse-).....	9	0.09
Loroux-Boltereau...	Bourg .....	14.5	0.14
» .....	» .....	21	0.20
» .....	» .....	24	0.22
» .....	» .....	26	0.24
» .....	» .....	36	0.35
» .....	» .....	40	0.38
» .....	» .....	40.75	0.39
» .....	» .....	64.10	0.61
» .....	Elandière (l') .....	33.6	0.32
» .....	Fief Heulin .....	18	0.17
» .....	Landelle (la).....	12.6	0.12
» .....	Noë (la).....	21.5	0.20
Machecoul.....	Bourg .....	36.5	0.35
» .....	» .....	40	0.38
» .....	» .....	45	0.44
» .....	Chelevé.....	43.25	0.42
» .....	Mocrat (moulin).....	18.5	0.18
» .....	Saint-Denis.....	33	0.30
» .....	Saint-Michel .....	31.5	0.31
Marne (la).....	Bourg .....	17	0.16
» .....	Chollerie (la).....	16	0.15
Mauves.....	Bourg .....	2	0.02
» .....	» .....	12.8	0.12
» .....	» .....	18.25	0.17
» .....	» .....	28.6	0.29
» .....	» .....	37	0.36
» .....	Chênaie (la).....	9.5	0.09
» .....	Choiseau .....	10	0.10
» .....	Croix (la).....	10.8	0.11
» .....	Gobert (Bas-).....	8.2	0.08
Meilleraye (la).....	Haie (la).....	13.4	0.13
Mésanger.....	Loirière (la).....	45.75	0.42

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.	
Mésanger.....	Mondaire (la).....	19.02	0gr18	
» .....	Rouge (château).....	39.4	0.37	
Missillac .....	Mâtinais (la).....	11.5	0.11	
» .....	Motandais (la).....	8.4	0.08	
» .....	Saint-Jean (fontaine).....	6.2	0.06	
Moisdon .....	Beau-Soleil .....	4.06	0.05	
» .....	Bourg .....	9	0.09	
» .....	» .....	29	0.27	
» .....	Denazé (Grand-) .....	6.6	0.06	
» .....	Gravatel .....	12	0.11	
Monnières.....	Mortrais (Bas-).....	28	0.27	
» .....	» (Haut-).....	88	0.81	
Montagne (la).....	Andouille (l').....	7	0.07	
» .....	» .....	20	0.19	
» .....	Brianderie (la).....	89	0.85	
Montoir.....	Bourg .....	58	0.56	
Mouzillon .....	» .....	26.5	0.25	
» .....	» .....	55	0.53	
Nantes .....	Aguesseau (rue d'), n° 8.....	14	0,14	
» .....	» .....	31.5	0.29	
» .....	Allonville (rue d'), n° 19.....	21.5	0.20	
» .....	Argentré (rue d'), n° 3 .....	11	0.11	
» .....	Arts (rue des), n° 16.....	81	0.78	
» .....	» .....	n° 20.....	28	0.26
» .....	» .....	n° 30.....	38	0.35
» .....	» .....	n° 31.....	48	0.44
» .....	» .....	94	0.90	
» .....	Aumônerie (avenue de l').....	26	0.25	
» .....	Barbin (place).....	29	0.27	
» .....	Bastille (rue de la), n° 17.....	26	0.24	
» .....	» .....	n° 33.....	30.6	0.29
» .....	» .....	n° 45.....	20.5	0.19
» .....	» .....	n° 51.....	44	0.41
» .....	» .....	n° 74.....	19	0.18

Communes.	Lieux.	Titre hydro- métrique.	Sels terreux par litre.
Nantes .....	Bastille (rue de la) no 74...	21°	0gr19
" .....	" .....	29	0.27
" .....	" .....	14	0.14
" .....	" .....	21.5	0.20
" .....	" .....	40	0.37
" .....	Bel-Air (rue), no 23.....	24	0.22
" .....	" .....	16.6	0.16
" .....	Bertrand-Geslin (rue).....	23.5	0.22
" .....	Bocage (rue du), no 1.....	56	0.55
" .....	" .....	23	0.21
" .....	" .....	35.5	0.34
" .....	" .....	40.3	0.38
" .....	Bonne-Louise (rue), no 14....	15.3	0.15
" .....	Bons-Français (rue des), no 3.	32	0.30
" .....	" .....	no 3. 116	1.07
" .....	Branças (quai), no 6.....	16.5	0.16
" .....	" .....	no 8..... 14	0.14
" .....	Bréa (rue de), no 4.....	27	0.25
" .....	Cadeniers (rue des).....	20	0.19
" .....	Calvaire (rue du), no 8.....	15	0.15
" .....	" .....	no 20..... 10	0.10
" .....	" .....	no 20..... 8.5	0.08
" .....	" .....	no 24..... 10.25	0.10
" .....	" .....	no 24..... 44.2	0.42
" .....	" .....	45	0.43
" .....	Camus (tenue), no 34.....	24	0.24
" .....	" .....	26.3	0.25
" .....	" .....	31	0.28
" .....	" .....	50	0.47
" .....	Canclaux (place).....	15	0.15
" .....	" .....	22	0.21
" .....	" .....	17.5	0.17
" .....	" .....	21	0.20
" .....	Carterie (la).....	28	0.26

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Nantes	Cavalerie (quartier de)	17.6	0gr17
"	"	18	0.17
"	Chauvin (rue), n° 2	48	0.46
"	Cornulier (rue de), n° 16	76	0.72
"	Couëron (chemin de)	33	0.31
"	Coulées (rue des)	15	0.15
"	Coulmiers (rue de), n° 83	28	0.28
"	Coutances (rue de)	32	0.31
"	Crébillon (rue), n° 9	17	0.16
"	" n° 15	19	0.18
"	Daubenton (rue)	32	0.30
"	"	36	0.35
"	Delorme (boulevard), n° 23	19	0.18
"	" n° 34	16	0.16
"	" n° 46	20	0.19
"	"	9.3	0.09
"	"	10.4	0.10
"	"	27.3	0.25
"	Deshoulières (rue) n° 3	16.5	0.16
"	Dugommier (rue)	68	0.64
"	Ecluse (rue de l'), n° 3	43	0.41
"	Félibien (passage), n° 12	53	0.50
"	"	43	0.41
"	" (rue), n° 32	28	0.26
"	" n° 54	24.5	0.23
"	Fontaine-de-Barbin (rue)	25	0.24
"	Fosse (quai), n° 97	15	0.15
"	" (rue de la), n° 9	21.5	0.21
"	François Bruneau (rue)	26.4	0.24
"	Gambetta (rue)	33	0.32
"	Gigant (rue de)	17.6	0.17
"	Grande Rue (Basse-)	41	0.38
"	Graslin (place), n° 3	19	0.18
"	"	9	0.09

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Nantes	Graslin (place), n° 3	15°	0gr15
"	"	39	0.37
"	Gresset (rue), n° 5	27.5	0.27
"	" n° 11	18	0.18
"	Guépin (rue)	18.5	0.18
"	Guibal (avenue)	110	1.02
"	" (passage)	9	0.09
"	Harrowys (rue)	38	0.35
"	"	90.5	0.84
"	Hauts-Pavés (rue des), n° 37	22.5	0.20
"	"	33.4	0.31
"	"	29	0.28
"	Héronnière (rue de l')	30.5	0.28
"	Hôpital (quai de l')	44	0.42
"	"	46	0.44
"	Lafayette (rue), n° 3	14.5	0.15
"	" n° 12	6	0.06
"	"	65.5	0.62
"	La Moricière (rue), n° 1	10.5	0.10
"	Launay (place), n° 5	31.5	0.30
"	" (avenue), n° 19	31.4	0.30
"	" n° 20	29	0.28
"	"	26	0.25
"	"	29	0.27
"	"	36	0.34
"	Lelasseur (boulevard)	45	0.39
"	"	50.5	0.48
"	Levesque (passage)	24.3	0.22
"	Magellan (quai), n° 17	112	1.05
"	"	61	0.60
"	"	68	0.65
"	"	71.5	0.69
"	"	92	0.87
"	"	100	0.96

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Nantes	Maison-Rouge (quai)	38.2	0.36
»	Malherbes (rue), n° 18	22	0.21
»	Marceau (rue), n° 20	28.5	0.27
»	Mellier (rue), n° 11	18	0.17
»	»	27	0.26
»	Moncoussu (quai)	45.5	0.43
»	Mondésir (rue), n° 19	16	0.16
»	»	26.4	0.25
»	»	32	0.31
»	»	38.5	0.37
»	» (prolongée)	15	0.15
»	»	25	0.24
»	»	26	0.25
»	Monnaie (place de la)	35	0.34
»	Mont-Goguet	12.1	0.12
»	Morand (rue), n° 24	27.5	0.26
»	Newton (rue), n° 2	12	0.12
»	»	28	0.27
»	Noire (rue)	19	0.18
»	Nord (passage du), n° 7	36.5	0.34
»	» n° 11	37	0.35
»	Notre-Dame	44	0.43
»	Orléans (rue d')	6.5	0.06
»	Orphelins (rue des)	21.5	0.20
»	Pajaudière (avenue de la)	44.5	0.42
»	Paris (rue de), n° 19	25.5	0.24
»	» n° 26	43	0.41
»	» n° 60	46.2	0.44
»	» n° 120	33	0.32
»	»	15.5	0.15
»	»	20	0.19
»	»	34	0.32
»	Pasteur (boulevard)	30.5	0.30
»	Pénitentes (rue des)	5	0.05

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Nantes.....	Persagotière (la) .....	13°	0gr13
» .....	» .....	17.2	0.16
» .....	Petite-Hollande (place).....	19	0.18
» .....	Pont-Sauvetout .....	58	0.56
» .....	Port-Maillard (quai du).....	56	0.52
» .....	Porte-Neuve (rue), n° 14 ....	17.8	0.17
» .....	Quarts de Barbin (rue des) ..	19	0.18
» .....	Rabelais (rue).....	48	0.46
» .....	Racine (rue), n° 1.....	50	0.47
» .....	» ..... n° 4.....	38	0.36
» .....	Régnier (rue).....	18	0.17
» .....	Rennes (rue de), n° 58.....	37	0.36
» .....	» ..... n° 93.....	68	0.64
» .....	» .....	23.7	0.23
» .....	» .....	96	0.90
» .....	Richebourg (quai).....	7.7	0.08
» .....	» (rue), n° 6.....	6.4	0.06
» .....	Russeil (passage).....	35	0.34
» .....	Saint-Aignan (boulevard).....	48	0.45
» .....	» Clément (rue), n° 3....	43	0.41
» .....	» .....	32	0.30
» .....	» .....	34.5	0.33
» .....	» .....	61	0.58
» .....	» Donatien (rue) .....	20.8	0.20
» .....	» .....	24.5	0.24
» .....	» Félix (boulevard) . . . .	9	0.09
» .....	» » (passage).....	10.5	0.10
» .....	» Jacques (rue), n° 150 ..	43.2	0.41
» .....	» .....	42.4	0.40
» .....	» Stanislas (rue).....	26	0.25
» .....	» .....	32	0.31
» .....	» .....	29.5	0.28
» .....	» .....	45	0.44
» .....	» .....	86	0.79

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Nantes .....	Saint-Yves (passage), n° 18..	23.6	0gr23
» .....	» .. n° 19..	42	0.41
» .....	» .....	28	0.27
» .....	» .....	34	0.32
» .....	Sainte-Anne (passage).....	53.3	0.51
» .....	» Marie (cour).....	71	0.67
» .....	Sarrazin (rue) .....	56	0.53
» .....	Sauzinière (avenue).....	21	0.20
» .....	» ... (porterie).....	7.6	0.08
» .....	Sébastopol (boulevard), n° 23.	62.5	0.60
» .....	Sèvres (village de).....	15.2	0.15
» .....	» .....	22.5	0.22
» .....	» .....	19.3	0.18
» .....	» .....	24.1	0.23
» .....	Strasbourg (rue de), n° 33...	75	0.72
» .....	» .....	9.8	0.10
» .....	» .....	10.6	0.10
» .....	Vannes (route de).....	5.2	0.05
» .....	» .....	11.6	0.11
» .....	» près l'octroi.....	17	0.17
» .....	Villa-Maria .....	18.9	0.18
» .....	» .....	25.1	0.24
» .....	» .....	25.7	0.26
» .....	» .....	27.7	0.25
» .....	Voltaire (rue), n° 6.....	41	0.40
» .....	» .. n° 15.....	27	0.25
» .....	» .....	7	0.07
» .....	» .....	40.8	0.38
Nort.....	Bourg .....	16	0.16
» .....	» .....	19	0.18
» .....	» .....	92	0.89
» .....	Papionnière (la).....	4.8	0.05
» .....	Tourne-Bride .....	22	0.21
Nozay.....	Montauban.....	41	0.39

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre
Nozay.....	Planchettes.....	90.25	0gr09
» .....	Bourg.....	8	0.08
Orvault.....	Beau-Soleil.....	27.5	0.26
» .....	Bourg.....	8.3	0.08
» .....	Joli-Mai.....	8.2	0.08
» .....	Malabry.....	12.5	0.12
» .....	Massacre.....	13.10	0.13
» .....	Plaisance.....	10.4	0.10
» .....	Tournerie (la).....	17.75	0.17
» .....	Trois-Moulins.....	12.75	0.13
Paimbœuf.....	Sucrierie.....	14	0.14
» .....	» .....	29	0.27
» .....	Ville.....	38	0.36
» .....	» .....	104	1.00
Paulx.....	Beau-Séjour.....	15	0.15
» .....	Bourg.....	29.4	0.28
» .....	Ebergement (l').....	12	0.12
» .....	Guenis (la).....	36.5	0.34
» .....	Lillaire (la).....	29.5	0.28
Pellerin (le).....	Bourg.....	60	0.57
» .....	» .....	62	0.58
» .....	» .....	64	0.60
Piriac.....	Fontaine Saint-Pierre.....	85.5	0.83
» .....	Saint-Pierre.....	11	0.11
Planche (la).....	Bourg.....	16	0.16
» .....	» .....	16.5	0.16
Pontchâteau.....	» .....	18.5	0.18
» .....	» .....	39	0.37
Pont-Saint-Martin..	» .....	19	0.18
» .....	» .....	19	0.18
» .....	» .....	72	0.70
» .....	Bourie (la).....	65	0.64
» .....	Pas-Garreau (le).....	21	0.20
» .....	Planche-au-Bouin (la).....	69.2	0.66

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Pont-Saint-Martin..	Plessis (le).....	10°	0gr10
» .....	Rairie (la) .....	8.5	0.08
Pornic.....	Ville .....	10	0.10
» .....	» .....	21	0.20
» .....	» .....	31	0.29
» .....	» .....	38	0.37
Portnichet.....	Bourg .....	42	0.40
» .....	» .....	141	1.32
Port-Saint-Père....	Briord (château de).....	6	0.06
Pouillé .....	Bourg .....	22.75	0.23
» .....	Lande (moulin de la).....	12.8	0.13
Pouliguen.....	Bois (rue du).....	36.5	0.36
» .....	» .....	153	1.45
» .....	Penchâteau .....	40	0.38
Préfailles .....	Bourg .....	19.2	0.18
» .....	» .....	31.8	0.31
» .....	» .....	40	0.38
Puceul .....	Bohallard (le) .....	51	0.49
» .....	» (moulin de).....	10.25	0.10
» .....	Bouillon-Jaune (le).....	28	0.26
Regrippière (la)....	Bourg .....	19	0.18
Remaudière (la)....	» .....	14.25	0.14
Rezé.....	Bouvardière (la).....	32.7	0.31
» .....	Chaussée (la) .....	17.5	0.17
» .....	Chêne-Creux (le).....	44.5	0.43
» .....	Cocotière (la).....	28	0.27
» .....	Genétais (le).....	7	0.07
» .....	Maupertuis.....	20.5	0.19
» .....	Naudières (les).....	10	0.10
» .....	» .....	44	0.41
» .....	Pont-Rousseau.....	3	0.03
» .....	» .....	14	0.14
» .....	» .....	16	0.15
» .....	» .....	16.2	0.16

Communes.	Lieux	Titre hydro- métrique.	Sels terreux par litre.
Rezé.....	Pont-Rousseau.....	23 <sup>o</sup>	0gr22
» .....	» .....	32	0.30
» .....	» .....	34	0.33
» .....	» .....	39.6	0.38
» .....	» .....	48	0.46
» .....	» .....	50.4	0.47
» .....	» .....	50.4	0.48
» .....	» .....	54	0.51
» .....	» .....	56	0.53
» .....	» .....	66.4	0.64
» .....	» .....	70	0.66
» .....	» .....	93.1	0.90
» .....	» (chaussée).....	15	0.15
» .....	» (gare).....	10.6	0.11
» .....	Saint-Paul.....	12	0.12
» .....	» .....	37.6	0.35
» .....	» .....	40	0.38
» .....	Trentemoult.....	56	0.54
» .....	Trois-Moulins.....	36.6	0.35
Riaillé.....	Basse-Lande (la).....	27.7	0.27
» .....	Bas-Frilou (le).....	4.2	0.04
» .....	Bourg.....	47	0.45
» .....	Peignerie (la).....	24.5	0.23
» .....	Poitevineière (la).....	11.25	0.11
Saffré.....	Chênaie (la).....	9	0.09
Saint-Aignan.....	Barcalais (la).....	12	0.12
» .....	Chatellier (le).....	12.5	0.12
» .....	» .....	14.5	0.14
» .....	Ecobut.....	60	0.56
» .....	Martebise.....	20.5	0.20
» .....	Bourg.....	38	0.35
» .....	» (champ de foire).....	62	0.60
St-André-des-Eaux.	Pré-Fontaine.....	6	0.06
» .....	Villa Savary.....	17	0.16

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Saint-Brevin . . . . .	Bourg . . . . .	13.05	0gr13
St-Etienne-de-M.-M.	Ardillé (l') . . . . .	16.75	0.17
» . . . . .	Bourg . . . . .	14	0.14
» . . . . .	Fosses (les) . . . . .	8	0.08
St-Etienne-de-Mt-L.	Bois de la Houe (le) . . . . .	18.2	0.17
» . . . . .	Boissellerie (la) . . . . .	6.2	0.06
» . . . . .	Bourg . . . . .	18	0.17
» . . . . .	» . . . . .	44.6	0.42
» . . . . .	Brettonnière (la) . . . . .	11.2	0.11
» . . . . .	Butte-Gaillard (la) . . . . .	6	0.06
» . . . . .	Croix-d'Or (auberge de la) . . . . .	15.4	0.15
» . . . . .	Petite-Haie (la) . . . . .	6.6	0.07
» . . . . .	Sainte-Anne . . . . .	12	0.12
» . . . . .	Tourne-Bride . . . . .	17.4	0.16
St-Gildas-des-Bois . . . . .	Barillette . . . . .	5.4	0.05
» . . . . .	Besselin . . . . .	2.7	0.03
» . . . . .	Bourg . . . . .	9.4	0.09
Saint-Herblain . . . . .	Bel-Air . . . . .	25.3	0.24
» . . . . .	Bourg . . . . .	9.8	0.10
» . . . . .	» . . . . .	16.40	0.16
» . . . . .	» . . . . .	35	0.34
» . . . . .	Juiverie (la) . . . . .	41.5	0.40
» . . . . .	Ornière (l') . . . . .	8.7	0.09
» . . . . .	Pavillons (les) . . . . .	32.5	0.31
» . . . . .	Pentecôte . . . . .	28	0.26
» . . . . .	Pompierre . . . . .	18.5	0.18
» . . . . .	Richollets (les) . . . . .	14.3	0.14
Saint-Herblon . . . . .	Bourg . . . . .	35.2	0.33
» . . . . .	Hote-Frère (l') . . . . .	5.75	0.06
» . . . . .	Roche-Blanche . . . . .	45.8	0.44
St-Jean-de-Boiseau . . . . .	Bourg . . . . .	43	0.42
» . . . . .	Noë (la) . . . . .	12	0.12
» . . . . .	» . . . . .	38.5	0.37
» . . . . .	Pé (château du) . . . . .	26	0.25

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
St-Jean-de-Boiseau.	Rivetièrè (la).....	31 <sup>o</sup>	0gr30
St-Joseph-de-Portricq	Bourg.....	8.75	0.09
St-Jul <sup>n</sup> -de-Concelles	Embrouil.....	20	0.19
"	".....	33.2	0.32
"	Ripotière (la).....	33.2	0.32
"	Sénéchalière (la).....	60	0.56
St-Lumine-de-Clisson	Bourg (école des garçons)....	29	0.28
St-Lumine-de-Coutais	Saint-Symphorien.....	42.25	0.41
St-Mars-du-Désert.	Yonnières (les).....	19.2	0.18
St-Mars-la-Jaille ..	Château.....	20.5	0.19
"	Moulinière (la).....	6	0.06
"	".....	6.5	0.07
Saint-Même.....	Bourg.....	9.5	0.10
"	".....	11	0.11
"	".....	12	0.12
"	".....	15.5	0.15
"	Roche (la).....	19	0.18
Saint-Michel.....	Source de la Planche.....	12.3	0.12
Saint-Nazaire.....	Collège municipal.....	38	0.36
"	Distillerie (rue de la).....	24.3	0.23
"	Providence (ouvroir de la)....	79.4	0.77
"	Saint-Marc.....	21	0.20
"	Tour du Commerce.....	8.8	0.09
"	Ville.....	12.3	0.12
"	".....	37	0.35
"	".....	50.7	0.48
"	".....	96	0.91
St-Philbert-de-G.-L..	Bourg.....	63	0.60
"	".....	120	1.12
"	" (caserne).....	34	0.33
"	" (école des filles).....	40	0.38
"	Gravouillerie (la).....	20	0.19
"	Maupas (le).....	25	0.24
"	Poitriivière (la).....	31.2	0.30

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Saint-Sébastien . . .	Bourg . . . . .	8 <sup>o</sup>	0gr08
» . . . . .	» . . . . .	16.5	0.16
» . . . . .	» . . . . .	18	0.17
» . . . . .	» . . . . .	18	0.17
» . . . . .	» . . . . .	18	0.18
» . . . . .	» . . . . .	23	0.22
» . . . . .	» (cure) . . . . .	34	0.33
» . . . . .	» (école des garçons) . . . . .	33	0.32
» . . . . .	Gilarderie (la) . . . . .	21.5	0.20
» . . . . .	Grand'Pièce (la) . . . . .	12.5	0.13
» . . . . .	Lion-d'Or . . . . .	32	0.31
» . . . . .	» . . . . .	33	0.32
» . . . . .	» . . . . .	41.2	0.40
Sainte-Pazanne . . . .	Bourg . . . . .	11.8	0.12
Sautron . . . . .	Bel-Abord . . . . .	17.2	0.16
» . . . . .	Belle-Vue . . . . .	6.5	0.07
» . . . . .	Cheval-Blanc (auberge du) . . . . .	23	0.22
» . . . . .	Tertre de la Forêt (le) . . . . .	22	0.21
Savenay . . . . .	Bourg . . . . .	10.2	0.10
» . . . . .	» . . . . .	10.5	0.10
» . . . . .	» . . . . .	46	0.45
Sorinières (les) . . . .	Roullière (la) . . . . .	13.4	0.13
Sucé . . . . .	Bourg . . . . .	11	0.11
» . . . . .	Turballière (chemin de la) . . . . .	6.4	0.06
Temple (le) . . . . .	Bel-Air . . . . .	13.4	0.13
» . . . . .	Bourg . . . . .	15.8	0.16
» . . . . .	Brosse (la) . . . . .	8	0.08
» . . . . .	Garambeau (le) . . . . .	5	0.05
» . . . . .	Gué-Joli . . . . .	9.6	0.10
» . . . . .	Lion d'or (auberge du) . . . . .	28.2	0.27
» . . . . .	Plaisance . . . . .	9.25	0.09
Thouaré . . . . .	Belle-Etoile . . . . .	11.2	0.11
» . . . . .	Bougrière (la) . . . . .	27	0.26
» . . . . .	Bourg . . . . .	38	0.36

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Thouaré .....	Bourg (cure).....	33.2	0gr32
» .....	» (école des garçons) .....	17.4	0.17
» .....	Buisson (le) .....	5.5	0.06
» .....	Château.....	48	0.45
» .....	Ebaupin (l') .....	18.5	0.18
» .....	Hulonnière (la).....	24	0.23
» .....	Métairie (la).....	36	0.34
» .....	Poste (la).....	24.5	0.23
Touvois .....	Bourg .....	16	0.16
» .....	Forêt de Touvois.....	12	0.12
» .....	» .....	14.6	0.14
» .....	Grands-Champs (les).....	19.6	0.19
» .....	Val-de-Morière (le).....	30	0.28
Turballe (la).....	Bourg .....	10	0.10
» .....	» .....	15.5	0.15
» .....	» .....	19	0.18
» .....	» .....	42	0.40
» .....	» .....	51	0.48
» .....	» .....	51	0.48
» .....	» .....	74	0.71
» .....	Fontaine Sainte-Marie.....	21.5	0.20
Vallet.....	Bouchefoire (la).....	18	0.17
» .....	Bourg .....	14	0.14
» .....	» .....	30	0.28
» .....	» .....	34	0.32
» .....	» .....	53	0.50
» .....	Chalouisière .....	34.5	0.33
» .....	Charouillère (moulin de la)...	4	0.04
» .....	Drouillet (le) .....	5	0.05
» .....	Gohaud (moulin).....	8	0.08
» .....	Iseron .....	29	0.27
» .....	Landreau (le).....	27	0.26
» .....	Loté (le).....	14	0.14
» .....	Méchenaudière (la).....	13	0.13

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Vallet.....	Moucletière (la).....	48 <sup>o</sup>	0gr46
» .....	Providence (auberge de la)...	36	0.35
» .....	Puyjahail (le).....	4	0.04
» .....	Ringaillaud .....	21	0.20
» .....	Rozeau (le).....	11	0.11
» .....	Voyageurs (hôtel des).....	41	0.41
Varades.....	Bourg .....	51.7	0.52
Vertou.....	Bel-Abord .....	26.2	0.25
» .....	» .....	34	0.34
» .....	Bourg .....	24	0.23
» .....	» .....	24	0.23
» .....	» .....	19.7	0.19
» .....	» .....	38.5	0.37
» .....	Calvaire Saint-Pierre .....	16	0.16
» .....	Chêne (le).....	50.6	0.48
» .....	Grammoire (la).....	15.5	0.15
» .....	Launay .....	12	0.12
» .....	» .....	8.2	0.08
» .....	Louée (la).....	32	0.31
» .....	Templier (coteau).....	19.8	0.20
» .....	» .....	20.6	0.20
Vigneux .....	Bourg .....	8.6	0.09
» .....	Brettonnière (château de la)...	8	0.08
» .....	» (source).....	4.4	0.04
» .....	» .....	7	0.07
» .....	» .....	7	0.07
» .....	» .....	4.6	0.05
» .....	Buron (le) .....	10	0.10
» .....	Frèches (bois des) .....	7	0.07
» .....	Freusière (la) .....	4.7	0.05
» .....	Mancellière (la) .....	6.2	0.06
» .....	Paquelais (la).....	37.8	0.36
» .....	Perdu (le).....	13.4	0.13
» .....	Pinellière (la).....	9	0.09

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Vigneux.....	Rivière (la).....	408	0gr05
» .....	Vallinière (la).....	7.2	0.07
Vue.....	Aunaie (l') .....	22.4	0.21
» .....	Bourg .....	7.8	0.08
» .....	» .....	16	0.16
» .....	» .....	18	0.17
» .....	Grand-Clos.....	20.8	0.20
» .....	Vièvre.....	28.5	0.27

### Canaux, Etiers, etc.

#### CANAUX.

Héric.....	Canal de Brest (Bout-de-Bois).	11.5	0.11
Nort.....	» (le Quiheix).....	6.5	0.06
St-Jul.-de-Concelles.	Canal (Arche d'Embreyil)....	8.4	0.08
Vue.....	» de Buzay.....	6.25	0.06
» .....	» de Vue.....	9.1	0.09

#### ETIERS.

Machecoul.....	Etier du Grand-Village.....	23.5	0.22
» .....	» du Port-Laroche.....	17	0.17

#### LAC.

	Lac de Gô-Lieu (en face Passay).	7	0.07
	» ..... (milieu).....	6.5	0.06

#### RIVIÈRES.

Derval.....	Rivière de la Chère .....	4	0.04
Héric.....	» de l'Isac.....	12.8	0.12
Joué-sur-Erdre....	» de l'Erdre .....	6.75	0.07
Moisdon .....	» du Don.....	4.8	0.05
Nantes.....	» de l'Erdre.....	8	0.08
Nozay.....	» du Don.....	5.5	0.06
Riaillé .....	» de l'Erdre.....	7	0.07
Vertou.....	» de la Sèvre.....	5	0.05

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
RUISSEAUX.			
Anetz.....	Ruisseau (village de la Fillière)	12 <sup>o</sup>	0gr12
Auverné (Grand-)...	» du Gué-Poisson.....	3.6	0.04
Carquefou.....	» de Charbonneau.....	3.8	0.04
Chapelle-Heulin....	» du Poyet.....	16	0.16
» .....	» près du bourg.....	16	0.16
Chapelle-sur-Erdre.	» du Cens.....	2.5	0.03
» .....	» de Gesvres.....	2.75	0.03
» .....	» de la Ménardais.....	3	0.03
» .....	» de la Haye.....	3.5	0.04
Goulaine (Basse-)...	» croisant la route du Loroux	9	0.09
» (Haute-)...	» près la Poterie.....	9	0.09
Héric.....	» .....	5.8	0.06
» .....	» .....	12.75	0.12
Jans.....	» .....	6	0.06
Joué-sur-Erdre....	» de la Vallée.....	5	0.05
Landreau (le).....	» de Beauchêne.....	15	0.15
» .....	» de Gueubert.....	9.5	0.10
Marne (la).....	» près Beauséjour.....	12.25	0.12
Mésanger.....	» de la Rivière.....	5.6	0.06
Nort.....	» de Quiheix .....	7.1	0.07
Nozay.....	» la Villate.....	4	0.04
Orvault.....	» croisant la route.....	4.3	0.04
Petit-Mars.....	» de la Déchausserie.....	6	0.06
Pouillé.....	» .....	8.4	0.08
Puceul.....	» .....	12	0.12
Rezé.....	» de la Chaussée.....	9	0.09
Saint-Herblon.....	» de la Saugère.....	10.2	0.10
Saint-Philbert.....	» près le Pas-Garreau....	6.5	0.06
Thouaré.....	» de Gobert.....	7.75	0.08
Treillières.....	» des Bas-Prés.....	4.5	0.05
» .....	» de la Charaie-de-Marigné.	3.6	0.04
Vallet.....	» de la Logne.....	7	0.07

Communes.	Lieux.	Titre hydroti- métrique.	Sels terreux par litre.
Vallet.....	Ruisseau près celui du Poyet.	905	0gr10
» .....	» près la Moucletière.....	44	0.41
Varades .....	» près le château.....	12.4	0.12
Vigneux.....	» de Gesvres.....	3.8	0.04
» .....	» » (la Pinellière),...	4	0.04
» .....	» près la Paquelais.....	2.6	0.03
Vue.....	» .....	12	0.12

---

### TRANSFERT DE L'ÉCOLE DE GRAND-JOUAN

PAR M. J. PEIGNON.

---

Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure est trop dévoué aux intérêts qu'il représente pour ne pas avoir été vivement préoccupé de la question du transfert de l'École nationale d'agriculture de Grand-Jouan.

Les choses ont marché depuis notre séance du 11 juin dernier, dans laquelle le Comice protestait si énergiquement contre tout déplacement de cette école en faveur d'un autre département, et envoyait à cet effet dans toutes nos communes des pétitions qui ont été couvertes de signatures.

Le transfert de l'École nationale d'agriculture de l'Ouest à proximité d'un grand centre étant décidé à l'heure actuelle par le Ministre, il semble dès lors tout naturel de l'établir aux environs de Nantes. Mais la ville de Rennes poussant de son côté, et plus activement que jamais, ses négociations clandestines, il est fort à craindre qu'elle ne nous enlève cet établissement.

On se demande tout d'abord si notre département mérite être dépossédé de son école. Aucun reproche sérieux n'a pu lui être adressé justifiant une mesure de ce genre.

Il est bon de rappeler qu'au contraire, c'est le Conseil général de la Loire-Inférieure lui-même qui a fondé officiellement Grand-Jouan, en confiant pour la première fois à M. Rieffel, l'instruction agricole de 20 jeunes gens, en 1833. Ce serait un véritable déni de justice que de ne vouloir tenir aucun compte d'une possession correspondant à une période d'au moins 60 années.

La comparaison est, du reste, tout en notre faveur : où trouver un département réunissant sur son territoire une aussi grande variété de cultures que la Loire-Inférieure ?

Les céréales, les plantes fourragères, la vigne, le chanvre, y sont également florissants. Il en est de même des pâturages, des cultures maraîchères, des fruits de table et de pressoirs, etc.

Mais c'est surtout la culture de la vigne qu'il importe de considérer pour l'établissement d'une Ecole nationale d'agriculture dans notre région. La meilleure preuve, c'est que Grand-Jouan se recrute principalement dans les pays vignobles du sud-ouest (Anjou, Touraine, Poitou, Charentes, Limouzin, Guyenne, Gascogne, etc.). La Bretagne lui a toujours fourni peu d'élèves, et la Normandie trouve à Grignon une adaptation très suffisante à ses cultures.

Or, la vigne faisant complètement défaut en Ille-et-Vilaine, les jeunes gens de ces régions renonceraient certainement à aller à Rennes. Ils seraient obligés de faire leurs études à l'école de Montpellier, dont le climat et les cultures ne correspondent nullement à ceux du sud-ouest, la vigne exceptée.

La Loire-Inférieure représente, au contraire, admirablement toutes les branches de l'agriculture de cette région, et son vignoble de plus de 3,000 hectares lui donne, à ce point de vue, une supériorité incontestable sur l'Ille-et-Vilaine.

Sous le rapport de l'élevage et de toutes les industries qui en dépendent, il appartient naturellement à l'école du sud-

ouest de tenir le premier rang. C'est ainsi que l'éducation du bétail a toujours fait la grande réputation de Grand-Jouan. Or, que peut opposer l'Ille-et-Vilaine aux prairies naturelles de la vallée de la Loire ?

A un autre point de vue, l'expérience a prouvé par les faits que l'avenir appartient aux grands centres et que la prospérité des écoles comme celle des établissements d'un autre ordre, dépend principalement de la vitalité des villes où ils se trouvent.

Or, la ville de Nantes présente une agglomération de population deux fois plus considérable que celle de Rennes ; elle a, en plus, de nombreuses usines, dont plusieurs se rattachent directement à l'agriculture, et son commerce maritime lui assure des ressources bien supérieures à sa rivale.

Nantes possède une Ecole des Sciences très bien organisée, une Ecole de Médecine et de Pharmacie dont les résultats sont réputés supérieurs à ceux des autres écoles de province, une Ecole de Droit, des Musées, des Jardins botaniques, qui sont classés parmi les plus beaux de France, etc.

Enfin, étant données son importance et sa situation admirable, notre cité est tout naturellement désignée pour posséder une de ces Universités régionales dont on étudie en ce moment la création.

C'est précisément cette Université que vise Rennes, et là est le principal motif de la campagne qu'elle mène pour nous enlever l'Ecole de Grand-Jouan. Il faut bien le reconnaître, les Facultés de Rennes, comme toutes celles des petites villes de province, sont loin d'être florissantes et elles ne feront que périr jusqu'au jour où les Universités régionales les absorberont.

Nous notons en bonne part la promesse du Ministre de l'Agriculture qui s'est engagé, pour l'année prochaine, à doter Nantes d'une nouvelle école au cas où celle de Grand-

Jouan nous serait enlevée et avons toute confiance en la réalisation de cette promesse.

Le Conseil général de la Loire-Inférieure a aussi décidé, dans sa dernière session, qu'il voterait un crédit égal à celui d'Ille-et-Vilaine pour obtenir le maintien de l'enseignement agricole dans le département. Nous avons donc tout lieu d'espérer que Nantes conservera une Ecole nationale d'agriculture.

Cette dernière décision du Conseil général a été prise à la suite du remarquable rapport de M. Charles Le Cour, l'un de nos députés, rapport qui traite, dans toute son étendue, cette question du transfert de Grand-Jouan que je viens d'effleurier, et constitue dès lors un document trop intéressant pour ne pas figurer au Bulletin du Comice agricole central de la Loire-Inférieure.

*Rapport de M. Charles Le Cour lu à la séance  
du Conseil général du 2 septembre 1892.*

« MESSIEURS,

» Nous sommes saisis de nouveau de l'affaire du transfert de l'Ecole nationale de Grand-Jouan, et, en présence de la nécessité de prendre à ce sujet des mesures décisives, votre Commission croit devoir entrer dans des détails complets pour vous rappeler ce qui a été fait, vous dire quelle est la situation actuelle et vous indiquer quelles sont les résolutions qui vous semblent nécessaires.

» Nous n'avons pas à vous refaire l'historique de l'Ecole de Grand-Jouan déjà si complètement indiqué dans le rapport fait par M. de la Haye-Jousselin à la session d'août 1891.

» Il nous suffit de constater que l'Ecole de Grand-Jouan, fondée en 1828 et subventionnée dès 1830 par le départe-

ment de la Loire-Inférieure, devint dès ses débuts, grâce à la remarquable direction qui lui fut donnée par son directeur, M. Rieffel, un puissant foyer pour l'agriculture française.

» En 1840, la ferme-modèle devenait Institut agricole ; un nouvel arrêté lui donnait une nouvelle extension en 1847, et enfin le 1<sup>er</sup> septembre 1849, l'Institut agricole devenait une des trois Ecoles nationales d'agriculture de France.

» Pendant toute cette longue période, l'établissement s'était développé, grâce au concours et aux subventions du Conseil général qui n'a jamais cessé de s'intéresser à sa prospérité.

» Il en a du reste été largement récompensé par les immenses services rendus à l'agriculture de notre région et par les succès constants de l'Ecole qui, comme le constatent ses adversaires eux-mêmes, a pris une importance considérable et jouit en France d'une réputation méritée.

» Après tant de sacrifices et une initiative aussi incontestable, le département de la Loire-Inférieure semblait en droit de compter sur le maintien de l'Ecole nationale d'agriculture ; aussi, est-ce avec une véritable surprise que les représentants du département apprirent, il y a quelques mois, qu'un département voisin prétendait obtenir le déplacement de l'Ecole de Grand-Jouan et que le Directeur de cet établissement était entré en pourparlers avec le Préfet et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine pour obtenir le transfert de l'Ecole nationale à Rennes.

» Le vœu émis par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, dans la séance du 8 avril 1891, par MM. Maugère, Le Bastard, Le Hérisse et Louis Martin, demandait le transfert à Rennes de l'*Ecole régionale d'agriculture de Grand-Jouan* et le Conseil général ne l'a adopté que sous la réserve de connaître les conditions dans lesquelles s'opèrerait ce déplacement et les charges qui pourraient en résulter pour le département.

» En réponse à ce vœu, le Conseil général de la Loire-

Inférieure, dans ses séances des 17 et 29 août, insistait énergiquement auprès du Ministre pour que l'Ecole fût maintenue dans la Loire-Inférieure, M. de la Haye-Jousselin, dans un remarquable rapport, rappelait l'histoire de l'Ecole, démontrait les services rendus et les résultats obtenus. MM. de Pontbriand et de la Noue insistaient sur les droits acquis.

» M. le Préfet saisissait cette occasion pour déclarer que, contrairement à certains bruits qui ont été répandus, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine n'avait voté aucune subvention en vue d'obtenir le transfert de l'Ecole ; que le Préfet d'Ille-et-Vilaine n'avait pas saisi l'Assemblée départementale d'une proposition ferme, et déclarait qu'il était autorisé à donner au Conseil général l'assurance que le Ministre tiendra un grand compte dans l'examen de cette question, des services que l'Ecole de Grand-Jouan a rendus au département et à toute la région.

» M. Sibille concluait en affirmant l'unanimité du Conseil pour défendre les intérêts du département et combattre les prétentions du département d'Ille-et-Vilaine, et il déclarait que tous les Sénateurs et Députés de la Loire-Inférieure seraient unis pour protester auprès du Gouvernement.

» A la même session, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine adoptait, dans la séance du 21 août, un rapport de M. Greset qui faisait connaître le résultat des études que le Préfet avait fait faire dans l'intervalle des deux sessions. L'Architecte du département chargé de ce travail avait visité en détail l'Ecole de Grand-Jouan et concluait à une dépense de 600.000 fr. pour le transfert à Rennes. Cette dépense devait se décomposer ainsi :

» Ecole proprement dite.....	420.000 f
» Ferme.....	65.000
» Terrain.....	100.000
	<hr/>
	585.000 f

» Ce devis supposait que l'Ecole ne recevrait que des externes. Pour un internat, le supplément de dépense prévu était de 220,000 fr., ce qui devait porter la dépense à 820,000 fr.

» Cette dépense devait être supportée par le département et donner lieu à un emprunt remboursable en 30 ans, à l'aide d'une annuité de 4 fr. 10 % par an, soit par an 32,620 fr., le Préfet donnant l'espérance que l'Etat accorderait une subvention annuelle représentant un tiers de la dépense et qui serait payée sous forme de loyer. La ville de Rennes devait participer à la dépense dans une proportion à débattre.

» Le rapporteur considérait que cette dépense était bien forte en comparaison des avantages qu'en retirerait le département.

» Il était amené à étudier les causes qui, d'après nos voisins d'Ille-et-Vilaine, militent en faveur du déplacement de Grand-Jouan et il les résumait ainsi :

» Nécessité de se rapprocher d'un centre comme Rennes où se trouvent :

- » Une Faculté,
- » Un Jardin botanique,
- » Une école de laiterie et de fromagerie,
- » La facilité d'attacher à l'Ecole les éminents professeurs de la Faculté ; la possibilité d'avoir des externes.

» Mais le rapporteur considérait que c'étaient là des raisons d'intérêt général et intéressant la prospérité de l'Ecole sans grand avantage pour le département, et il concluait en ces termes :

- « Nous pensons donc que nous n'avons pas de grands
- » efforts à faire pour obtenir le transfert dont il s'agit et que,
- » puisqu'il se fait surtout pour assurer l'existence de l'Ecole
- » dans des conditions plus avantageuses que celles actuelles,
- » ce serait au Gouvernement de prendre l'initiative et de

» nous faire des propositions qui devraient être moins onéreuses que celles qu'on nous fait entrevoir.

» Rien ne s'oppose, du reste, à ce que les négociations soient poursuivies, mais votre 3<sup>e</sup> Commission vous propose de décider dès maintenant le maintien de notre Ecole pratique qui, quoi qu'il arrive, conservera son autonomie et son existence séparée. »

» M. Le Bastard, maire de Rennes, insistait à la suite de ce rapport sur l'avantage qu'il y aurait à posséder dans le département une des trois grandes écoles nationales d'agriculture et se disposait à sacrifier au besoin l'Ecole régionale ; mais le Rapporteur et plusieurs autres Conseillers exprimaient l'idée qu'il fallait, avant de demander le transfert de Grand-Jouan, avoir de l'Etat l'assurance que cela ne porterait pas atteinte à l'existence de l'Ecole pratique régionale des Trois-Croix.

» M. le Préfet, résumant la question, s'exprimait en ces termes :

« Le Gouvernement ne propose pas d'installer à Rennes l'Ecole de Grand-Jouan. Il attend que le département lui en fasse la demande. Voilà la situation. »

» Les conclusions du rapport furent adoptées. A cette date on voit donc bien qu'il n'y avait pas d'offre ferme de la part d'Ille-et-Vilaine et que le rapport ne faisait que décerner acte au Préfet de son étude de la question et du devis de l'Architecte départemental.

» Il ne semble pas non plus que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine manifestât beaucoup d'enthousiasme pour cette question.

» Mais les instigateurs de cette campagne continuaient à agir. Une haute personnalité politique qui garde un souvenir reconnaissant des études qu'elle a faites à la Faculté de Rennes usait de toute son influence pour faire réussir ce projet. M. le

Maire de Rennes s'attachait à cette question avec toute la fougue de son caractère, et nous verrons qu'il rencontrait ailleurs un concours extrêmement actif.

» Au mois d'avril dernier, M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine remettait au Conseil général un rapport dont nous extrayons certains passages instructifs :

« J'ai continué, dit M. le Préfet, depuis votre session » d'août, les pourparlers que j'avais antérieurement com- » mencés avec M. le Ministre de l'Agriculture.

» J'ai rencontré d'autre part le concours empressé de M. Le » Bastard, maire de Rennes. Nous devons en effet à son » obligeante intervention la promesse de vente d'un terrain » qui, dans l'hypothèse de la réalisation du vœu exprimé par » vous, paraîtrait à l'Administration convenir, par son empla- » cement, ses dimensions et son chiffre d'acquisition, au but » que nous avons en vue. »

» M. le Préfet expose l'intérêt qu'il y a pour le départe- » ment d'avoir au chef-lieu une école d'agriculture de l'importan- » ce et de la réputation de celle de Grand-Jouan.

« Vous n'ignorez pas, dit-il, qu'en Allemagne les écoles » d'agriculture les plus florissantes sont des annexes des » Universités. » (Voilà en trois mots le secret de toute cette campagne ; les protecteurs de la Faculté de Rennes veulent, sans attendre la décision du Parlement, créer un avant faire droit pour l'établissement de l'Université régionale de l'Ouest.)

» M. le Préfet affirme que cette école serait le complément de l'enseignement scientifique en même temps qu'un élément nouveau apporté à la prospérité commerciale du département, par un mouvement d'affaires et de consommation de plus de 300,000 fr. par an qui résulterait de la création d'un établissement d'une importance aussi considérable.

» Bien que M. le Ministre de l'Agriculture *n'ait pris*

» *jusqu'ici aucun engagement* ferme au sujet du transfert à  
 » Rennes de Grand-Jouan, il a bien voulu du moins faciliter  
 » au Conseil général l'étude de cette question en m'indiquant  
 » à titre éventuel les conditions dans lesquelles l'examen du  
 » projet pourrait être poursuivi. »

» L'Etat contribuerait pour moitié au paiement de l'annuité que le département aurait à verser en raison de l'emprunt à contracter pour l'exécution des travaux d'installation.

» L'autre moitié serait mise à la charge du département à qui la ville de Rennes est disposée à accorder son concours.

» Le Préfet étudie ensuite les conditions d'installation de de la nouvelle école.

» L'Etat serait propriétaire du domaine et des bâtiments de l'école afin de pouvoir en toute sécurité y introduire ultérieurement toutes les améliorations qu'il jugerait utiles aux besoins de l'enseignement.

» Le département prendrait, de son côté, l'engagement de mettre les bâtiments de ferme en très bon état et de les pourvoir de tout le matériel, cheptel vif ou mort qui ne pourrait être utilement représenté par celui actuel de Grand-Jouan.

» D'autre part, les bâtiments destinés à l'école devraient être suffisants pour assurer :

» 1° L'installation dans de bonnes conditions du personnel administratif et d'environ trente élèves internes ;

» 2° La participation aux cours et manipulations d'au moins autant de demi-pensionnaires et d'externes.

» Comme annexe au rapport, M. le Préfet remettait au Conseil les plans et devis de l'école, dressés d'après un programme déterminé, sur l'emplacement d'une propriété dont M. le Maire de Rennes avait obtenu une promesse de vente.

» Au sujet de la création d'un internat, le rapport contient ce passage instructif à tous les points de vue :

« Dans les entretiens que j'ai eus, en effet, avec M. le

Ministre de l'Agriculture, l'éventualité d'une école sans internat avait été envisagée, et ce point ne paraît pas encore définitivement réglé. La dépense serait sensiblement différente, suivant qu'on s'arrêterait à l'une ou l'autre des deux hypothèses. Elle serait de 650,000 fr. avec l'externat et de 800,000 fr. avec un internat.

» Dans ce chiffre seraient compris bien entendu les frais d'installation, d'acquisition et de contrat que l'on peut chiffrer à 124,000 fr. en chiffres ronds, d'après la promesse de vente, mais qui pourrait s'élever à 150,000 fr. si l'on décidait l'acquisition d'un terrain sur lequel, d'après le projet étudié, les constructions de la future Ecole nationale de Grand-Jouan seraient élevées. Ce serait donc une annuité de 30,000 fr. ou de 37,000 fr., suivant le projet définitivement adopté, dont la moitié incomberait définitivement au département, le surplus devant être supporté par l'Etat et par la ville de Rennes.

» Je vous propose donc, Messieurs, d'examiner si les considérations qui précèdent et qui, je le répète, ne constituent pas, quant à présent, un engagement ferme de l'Etat vis-à-vis du département, mais des données pour aboutir à un accord éventuel, ne sont pas de nature à déterminer le Conseil général. »

» Répondant à la préoccupation exprimée dans le rapport de M. Greset au sujet du maintien de l'Ecole des Trois-Croix, M. le Préfet déclarait que :

» Le transfert à Rennes de l'Ecole de Grand-Jouan ne me semblerait donc pas porter préjudice au fonctionnement de l'Ecole pratique des Trois-Croix.

» Le but auquel ces deux institutions répondent n'est pas en effet le même. Les écoles pratiques sont surtout destinées à former des chefs de culture et à donner une instruction professionnelle aux fils des cultivateurs.

» Les Ecoles nationales donnent un enseignement supérieur ; elles admettent, après concours, ceux des élèves des écoles pratiques qui peuvent répondre aux matières de l'examen d'entrée ainsi que les jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole, soit en vue de l'enseignement, soit avec la pensée de diriger des exploitations et d'administrer des domaines.

» La réponse à ce rapport faite par M. de Montgermont conclut à l'unanimité à l'adoption du projet de transfert de l'Ecole de Grand-Jouan à Rennes.

» La Commission s'est prononcée pour un projet d'internat très restreint, d'accord avec le Directeur de l'Ecole de Grand-Jouan qui constate depuis un certain temps que les élèves tendent à passer du régime de l'internat à celui de l'externat. Ce projet réduirait les dépenses et ramènerait l'annuité à verser chaque année pour l'emprunt à la somme de 30,000 fr.

» L'Etat devrait supporter la moitié, soit 15,000 fr. La ville de Rennes fournissant 3,000 fr., le département resterait chargé d'une somme fixe annuelle de 12,000 fr. pendant 40 ans.

» Nous citons textuellement les conclusions :

« Votre Commission vous propose en conséquence de prier M. le Préfet de traiter au plus tôt cette importante affaire avec le Ministre en lui rappelant que la promesse de vente sera périmée le 1<sup>er</sup> juillet prochain ; de l'autoriser à acquérir pour le compte du département la propriété dont promesse de vente a été consentie à M. Le Bastard au prix indiqué à la dite promesse, le paiement devant en être effectué sur le paiement de l'emprunt à contracter pour l'installation de l'Ecole de Grand-Jouan ; de décider que cette vente ne sera définitive qu'après acceptation par l'Etat de la propriété acquise et après engagement par lui de contribuer par moitié au paiement de l'annuité nécessaire à l'amortissement de l'emprunt rembour-

sable en 40 années ; de donner tous pouvoirs à M. le Préfet pour traiter toutes les questions de détail nécessitées par le transfert de l'Ecole à Rennes, sans que les engagements pris par lui puissent dépasser, en aucun cas, pour le présent, ceux qui ont servi de base à ce rapport. »

» Ces conclusions ont été votées par le Conseil général et — chose assez significative — le procès-verbal officiel de la séance constate que :

» M. de Montgermont demande qu'on tienne aussi secrète que possible la délibération relative au transfert de l'Ecole de Grand-Jouan. Le Président demande que le Conseil invite M. le Préfet à ne pas communiquer le procès-verbal de la délibération. (Assentiment.)

» Vous vous rappelez, en effet, qu'à la date du 5 mai 1892, la préfecture d'Ille-et-Vilaine, répondant à M. le Préfet de la Loire-Inférieure, qui demandait communication des décisions prises au sujet de cette question, envoyait le télégramme suivant :

« En l'absence de M. le Préfet, en revision, je m'empresse de répondre à votre télégramme en vous informant que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a décidé que le procès-verbal de la discussion relative à la question de Grand-Jouan ne pouvait être l'objet d'aucune communication officielle. »

» Nous ne pouvons croire un seul instant qu'il ait pu entrer dans la pensée de M. le Ministre de l'Agriculture d'approuver une campagne ainsi menée dans l'ombre pour déposséder un département voisin, et nous n'insistons pas.

» Il est cependant utile de constater qu'en même temps qu'en Ille-et-Vilaine le Préfet et les instigateurs du transfert de Grand-Jouan redoublaient d'efforts, M. le Ministre, en réponse au vœu du Conseil général, adressait à M. le Préfet de la Loire-Inférieure la lettre suivante :

« Paris, le 13 avril 1892.

» MONSIEUR LE PRÉFET,

» Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a émis plusieurs fois  
» le vœu que l'Ecole de Grand-Jouan fût transférée à Rennes,  
» et des ouvertures fermes ont été faites récemment au  
» département de l'Agriculture en vue de la réalisation de ce  
» *desideratum*.

» Mon administration, qui n'est en principe ni favorable,  
» ni hostile à ce projet, verrait toutefois dans le transfert de  
» Grand-Jouan, indépendamment des avantages résultant de  
» la proximité d'un centre universitaire comme Rennes, un  
» moyen de modifier l'installation de l'école, dont les con-  
» ditions actuelles d'existence, notoirement insuffisantes,  
» n'ont jamais été, de la part du département de la Loire-  
» Inférieure, l'objet d'aucune amélioration.

» Quoi qu'il en soit, je n'ai pas cru devoir prendre parti  
» dans la question avant d'avoir fait connaître au Conseil  
» général de la Loire-Inférieure l'éventualité du déplace-  
» ment de l'Ecole d'agriculture de l'ouest, et sans lui deman-  
» der si, désirant conserver à cette école son siège actuel, il  
» serait disposé à consentir les sacrifices nécessaires pour la  
» réorganiser sur place, en la mettant, au point de vue de  
» l'installation, sur le pied des autres écoles nationales  
» d'agriculture. La dépense qui résulterait de cette opération,  
» aux termes du rapport dont copie est ci-jointe, paraît  
» devoir être évaluée dans son ensemble à la somme minima  
» de 150,000 fr., qui pourrait être répartie sur plusieurs  
» exercices, et il n'est pas possible d'imposer une partie  
» quelconque de cette dépense à l'Etat, qui a supporté jusqu'à  
» ce jour tous les frais.

» J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de  
» vouloir saisir de l'affaire le Conseil général lors de sa ses-

» sion prochaine et lui demander s'il serait disposé à s'imposer la somme nécessaire en vue de la réorganisation dont il s'agit.

» Je me prononcerai sur la question d'une manière définitive lorsque vous m'aurez fait connaître les intentions du département.

» Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'Agriculture,*

» Signé : DEVELLE. »

» Vous avez conservé le souvenir de la longue et intéressante discussion à laquelle donna lieu le rapport de M. de la Haye-Jousselin. MM. Decroix, de la Giraudais et de Pontbriand insistèrent sur la campagne entreprise en faveur du transfert à Rennes de l'Ecole de Grand-Jouan et firent connaître l'état de la question.

» M. le Préfet donna connaissance des démarches qu'il avait faites au Ministère, dès le mois de décembre 1891, en vue du maintien de l'Ecole.

» Il déclara qu'il considérait que la dépêche ministérielle était conforme aux déclarations qui lui avaient été faites et qui avaient été faites à MM. Decroix et de Pontbriand. Le Ministre avait promis à ces messieurs que dès que la question du déplacement de l'Ecole de Grand-Jouan se poserait, il en informerait le Conseil général, et qu'aucune décision ne serait prise en ce qui concerne les propositions faites par l'Ille-et-Vilaine sans que le Conseil général de la Loire-Inférieure eût délibéré sur les conditions dans lesquelles le maintien de l'Ecole de Grand-Jouan pourrait être accordé. Or, la lettre ministérielle du 13 avril expose la question dans les termes les plus nets et les plus clairs ; elle met le Conseil général en demeure de se prononcer sur la question

de savoir si, pour conserver l'Ecole nationale d'agriculture de Grand-Jouan, il est prêt à voter un crédit de 150,000 fr. que le Ministre juge nécessaire pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réparation qui s'imposent à l'heure actuelle, d'après le rapport de M. le Directeur de l'Ecole, rapport qui est joint à la dépêche ministérielle.

» M. le Préfet ajoutait que le Ministre semblait bien indiquer par sa lettre qu'il serait très désireux d'obtenir de lui le vote d'un crédit de 150,000 fr., qui permettrait le maintien de l'Ecole à Grand-Jouan. Il semble bien résulter, en effet, de la dépêche ministérielle, que si le Conseil consentait à ce sacrifice de 150,000 fr., le Ministre prendrait l'engagement de conserver l'Ecole au département de la Loire-Inférieure.

» M. le Préfet insiste très vivement pour l'adoption de la proposition de M. de la Haye-Jousselin, tendant à ce que le Conseil général charge la Commission départementale et la Commission de l'Agriculture, de se rendre aussi tôt que possible, sur les lieux, pour examiner l'état actuel des bâtiments de l'Ecole, afin de pouvoir soumettre au Conseil général, à la session d'août, des propositions fermes. Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, n'ayant pas encore pris de décision sur cette affaire dans le cours de sa dernière session, il est encore temps d'aviser, mais il importe que la réponse à la lettre de M. le Ministre de l'Agriculture ne tarde pas, car il ne faut pas se dissimuler que cette lettre contient une véritable mise en demeure.

» Il fait connaître le refus du Préfet d'Ille-et-Vilaine de faire connaître les décisions prises.

» A la suite d'une très longue discussion le Conseil nomme une Commission spéciale composée de quatre membres seulement, qui devra se rendre sur les lieux et présenter son rapport le plus tôt possible.

» Cette motion, mise aux voix, est adoptée.

» Sur la proposition de M. Decroix, le Conseil général désigne, comme membres de la dite Commission, MM. de la Noue, Gabier, de la Haye-Jousselin et le C<sup>te</sup> de Pontbriand.

» M. le Préfet déclare que si cela est nécessaire, il provoquera un décret autorisant le Conseil général à se réunir en session extraordinaire.

M. le Préfet estime qu'il serait peut-être préférable que la réunion du Conseil général en session extraordinaire intervînt sur la demande des deux tiers de l'Assemblée départementale, demande adressée à M. le Président du Conseil général ; le Préfet, avisé immédiatement, convoquerait d'urgence le Conseil, aux termes de l'art. 24 de la loi du 10 août 1871 : ce mode de procéder donnerait encore plus d'autorité à la réunion en session extraordinaire qu'une simple convocation par voie de décret. (Marques d'approbation.)

» M. de la Haye-Jousselin, président de la Commission de l'Agriculture, informe le Conseil que la délégation chargée d'aller visiter Grand-Jouan s'y transportera dès le début de la semaine prochaine.

» La Commission s'est rendue voir Grand-Jouan, dès le 9 mai 1892, quatre jours après sa nomination et, dès le 12 mai, le Président de la Commission de l'Agriculture remettait, au nom de ses collègues, un rapport très intéressant que nous avons trouvé au dossier et dont il nous reste à vous donner connaissance, ainsi que cela avait été décidé dans la séance du 5 mai :

» MESSIEURS,

» La délégation nommée par le Conseil général dans sa session du mois de mai 1892, pour aller visiter sur place l'Institut régional d'agriculture de Grand-Jouan, au sujet de la menace de transfert de cette école à Rennes s'est réunie

pour étudier cette importante question à Nozay, le 9 mai 1892, trois jours après la clôture de la session.

» Le Conseil général avait nommé quatre membres chargés de procéder à cette visite. Par suite d'affaires de famille, notre collègue, M. de la Noue-Billault, vice-président du Conseil, avait été obligé de se rendre en Ecosse ; la Commission se trouvait donc réduite à trois personnes : M. le C<sup>to</sup> de Pontbriand, député, M. Gahier, conseiller général de Rougé et moi, président de la Commission de l'Agriculture.

» La Commission, ainsi réduite à trois membres, s'est transportée le lundi 9 mai, à midi 1/2, à la mairie de Nozay, pour causer avec M. de Maquillé, maire de la commune, de cette question du transfert, si sérieuse pour le département et plus grave encore pour Nozay.

» Le lundi est le jour de marché de Nozay ; par suite de la connaissance de l'arrivée de la Commission chargée de donner un avis important sur cette question, la Mairie s'est trouvée, aussitôt notre arrivée, complètement remplie de tous les notables et de tous les ouvriers de Nozay et en plus des maires et des personnes influentes des communes voisines.

» Devant cette Assemblée générale représentant tous les intérêts et toutes les opinions, les trois membres de la Commission déléguée ont successivement exposé carrément et très franchement à toutes les personnes présentes la gravité de la question et les démarches souterraines et très actives faites par le département d'Ille-et-Vilaine, pour enlever au département de la Loire-Inférieure, au profit de la ville de Rennes, l'Institut régional d'agriculture de Grand-Jouan.

» Les membres de la Commission ont donné l'assurance à la réunion que le Conseil général était décidé à faire tout ce qu'il pourrait pour éviter le transfert.

» Cet exposé fait et très favorablement écouté par toutes les personnes présentes, les trois Conseillers généraux délé-

gués ont provoqué de la part des membres de cette Assemblée très nombreuse les observations et renseignements qui pourraient être utiles à la question.

» Un très grand nombre de renseignements ont été fournis à la Commission, les uns à haute voix, mais le plus grand nombre à titre de conversations et renseignements particuliers.

» Après tout ce qui leur a été dit, il est acquis absolument pour les trois membres de la Commission que c'est M. le Directeur actuel de Grand-Jouan qui est cause de toute cette campagne et de toute cette agitation. Les habitants du pays affirment qu'à la suite de divers incidents, dont la Commission n'avait pas à s'occuper, la situation de M. Godefroy, comme directeur de Grand-Jouan, était devenue du moins très difficile, sinon impossible.

» Par suite de cette situation personnelle, on comprend qu'il ait envie de quitter le pays, et d'après les renseignements qui nous ont été fournis, très peu de personnes s'opposeraient au départ de M. le Directeur, mais toute autre est la question du transfert de l'Ecole. Tout Nozay et les environs considèrent que l'Ecole ayant été créée à Grand-Jouan, le pays a des droits acquis pour la conserver et ils trouvent qu'entre le transfert d'une école aussi ancienne et aussi importante que Grand-Jouan et le changement d'un Directeur, M. le Ministre de l'Agriculture n'aurait pas à hésiter, prenant en considération tous les côtés de la question.

» La séance à la Mairie terminée, la Commission, accompagnée de M. de Maquillé, s'est fait transporter immédiatement à l'Ecole pour visiter en grands détails tous les immeubles la constituant.

» En arrivant elle a demandé à voir M. Godefroy, directeur. Il était absent, à Paris. A défaut du Directeur, la Commission

a été conduite devant un des fondés de pouvoirs de M. le Directeur. Les membres de la Commission ont exposé au représentant de M. Godefroy les motifs de leur visite et la délégation qui leur avait été donnée par le Conseil général de visiter l'établissement au point de vue de l'utilité et de l'importance des constructions et des aménagements à faire à l'Ecole, conformément à la lettre de M. le Directeur à M. le Ministre de l'Agriculture en date du 29 mars 1892.

» Les membres de la Commission ont exprimé, en même temps, au représentant de M. Godefroy, leur étonnement très légitime de ne pas trouver M. le Directeur de l'Ecole à son poste, au moment d'une visite officielle si importante.

» Toutefois, les membres de la Commission, voulant remplir le mandat qui leur avait été confié, ont demandé à M. le représentant de M. Godefroy les plans et devis qui avaient servi à établir tout le détail de constructions énoncé dans la lettre de M. le Directeur, pour arriver au chiffre considérable de 150,000 fr. A cette demande M. le fondé de pouvoirs de M. le Directeur nous a dit qu'il n'avait ni plans, ni devis : que si M. Godefroy était là, il pourrait peut-être nous répondre d'une manière plus explicite, mais que, quant à lui, il ne pouvait nous fournir aucun renseignement à ce sujet.

» Nous avons demandé alors à visiter l'Ecole en détail et M. le représentant de M. le Directeur accédant aimablement à notre demande nous a fait visiter les immeubles affectés aux différents services.

» L'Ecole de Grand-Jouan se compose actuellement :

» I. D'un grand corps de bâtiment où se trouvent réunis les services les plus importants ;

» 1° Logement du Directeur ;

- » 2° Cabinet d'histoire naturelle ;
- » 3° Cabinet de physique ;
- » 4° Cuisine ;
- » 5° Réfectoire ;
- » 6° Classes ;
- » 7° Chambres et dortoirs des élèves (54 lits) ;
- » 8° Chambres des surveillants ;
- » 9° Cabinet du Directeur ;
- » 10° Chambre de MM. les Inspecteurs généraux en tournée d'inspection ;
- » 11° Et différentes affectations moins importantes ;

» Ce corps de bâtiment est en bon état et, de l'avis de la Commission, il répondait aux exigences intérieures ;

» II. D'une chapelle, où l'on ne dit plus la messe depuis que le traitement de M. l'Aumônier a été supprimé.

» Cette chapelle a été affectée, par la Direction, à la fabrication des fromages, à tort, de l'avis de la Commission, d'autant plus que l'espace occupé est beaucoup trop considérable pour le peu de matériel (quelques barattes de divers modèles et très peu de fromages) qui se trouvent dans cette surface relativement considérable.

» La Commission a considéré que cette chapelle devrait être rendue au culte, le traitement d'un aumônier étant une bien faible somme dans le budget général de l'Ecole.

» III. D'une longue suite de bâtiments se trouvant en face de l'Ecole, au midi, et fermés à angle droit à l'ouest et à l'est par des bâtiments leur faisant suite. C'est dans ces locaux que sont installés les animaux de toutes espèces, les remises, les salles d'étude, les machines de toutes sortes, les laboratoires de chimie, le gazomètre nouvellement installé, etc., etc.

» IV. De plusieurs jolies maisonnettes isolées, où ha-

bitent, à l'exclusion des professeurs, les divers agents de l'Ecole.

» Cet exposé, forcément un peu long, mais nécessaire, de l'état actuel des bâtiments de l'Ecole, prouve sa grande importance. La plupart de ces constructions sont de dates relativement récentes.

» Les membres de la Commission, à l'unanimité, trouvent qu'ils remplissent parfaitement le but en vue duquel ils ont été créés et ils contestent absolument les insinuations faites dans la lettre de M. le Directeur à M. le Ministre de l'Agriculture tendant à établir que la plupart des bâtiments de l'Ecole menacent ruine.

» Quant à l'augmentation de ces immeubles rendue nécessaire par suite du recrutement plus nombreux des élèves de l'Institut régional de Grand-Jouan, à la suite des dispositions de la loi militaire, la Commission reconnaît le bien fondé de cette demande dans la mesure de ce qui est nécessaire et rationnel.

En résumé, la Commission déléguée par le Conseil général, après examen très approfondi de la question, est d'avis :

» 1° Qu'il y a certains travaux d'agrandissement des bâtiments à faire à Grand-Jouan ;

» 2° Que ces travaux peuvent être sérieusement diminués par un meilleur aménagement des locaux affectés aux animaux, expositions de machines, etc., etc.

» 3° La Commission, à l'unanimité, conteste le chiffre de 150,000 fr. mis en avant, au hasard, par M. Godefroy, puisqu'on n'a pu lui fournir à l'Ecole, le lundi 9 courant, lors de sa visite, ni plans ni devis à l'appui.

» A l'unanimité, la Commission déléguée estime que ce chiffre pourrait être réduit des deux tiers environ : elle insiste auprès de MM. les Sénateurs et Députés pour qu'ils demandent à M. le Ministre de l'Agriculture de faire établir

des plans et devis sérieusement étudiés sans lesquels toute discussion est impossible.

» Nantes, 12 mai 1892.

» *Le Rapporteur, en son nom et au nom de ses collègues,*

» Signé : L. DE LA HAYE-JOUSSELIN,

» Président de la Commission d'Agriculture.»

» Conformément aux conclusions de ce rapport et aux décisions prises par le Conseil général, les Sénateurs et Députés de la Loire-Inférieure, accompagnés de MM. les Représentants de la municipalité de Nozay et de M. de Maquillé, conseiller d'arrondissement, allèrent trouver M. le Ministre de l'Agriculture et lui exposèrent leurs craintes au sujet du transfert de Grand-Jouan.

» Un incident fâcheux a empêché M. le Préfet d'assister à cette réunion qui avait une grande importance. L'audience demandée à M. le Ministre de l'Agriculture devait être, suivant l'usage, accordée par écrit et l'honorable M. Decroix avait été chargé de télégraphier le jour et l'heure de la convocation. Par suite d'une erreur ou d'une omission inexplicquée, le fonctionnaire chargé de faire parvenir cette lettre ne la fit remettre à M. Decroix que la veille à 8 heures du soir par une des estafettes du Ministre, alors que l'audience était pour 9 heures du matin.

» Ce n'est que grâce à l'obligeance du Ministre, qui avait prévenu verbalement les Députés à la séance de la Chambre, que la réunion put avoir lieu, mais M. le Préfet de la Loire-Inférieure, qui avait déjà envoyé plusieurs dépêches restées sans réponse, n'apprit que le lendemain, à la Commission départementale, que l'entrevue avait eu lieu.

» M. le Maire de Nantes eut plus tard l'occasion d'en parler à M. le Ministre.

» Dans ces entrevues, il fut impossible d'arriver à une

solution, mais M. le Ministre, après avoir écouté les réclamations et les observations des représentants du département, déclara qu'aucune décision définitive n'avait encore été prise et qu'il ne serait rien fait avant qu'il eût pu s'assurer par une visite personnelle de la situation de Grand-Jouan et de la possibilité d'y maintenir l'Ecole d'agriculture.

» Les Sénateurs et Députés lui déclarèrent, de leur côté, que le Conseil général était prêt à faire à l'établissement les améliorations qui seraient reconnues nécessaires et qu'ils étaient convaincus que l'Assemblée départementale ne se refuserait pas à voter les dépenses dont l'utilité paraîtrait justifiée.

» En réponse à certaines objections de M. le Ministre, qui insistait sur la nécessité de rapprocher les écoles nationales des grands centres intellectuels, ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas qualité pour discuter ce point, mais qu'ils avaient la certitude que le Conseil général ne se refuserait pas à étudier la question du transfert de l'école dans une propriété voisine de Nantes.

» Tout se borna, du reste, à une simple conversation, M. le Ministre ayant à plusieurs reprises déclaré qu'il voulait surseoir à toute décision jusqu'à son retour de la visite projetée.

» Des raisons de famille ont empêché M. le Ministre d'aller lui-même à Grand-Jouan : il a dû se borner à déléguer pour le remplacer M. Tisserand, directeur général de l'agriculture. Ce haut fonctionnaire qui, dès le 23 mai, déclarait à M. Fidèle Simon que le transfert à Rennes était décidé et que le terrain était acheté (la dépêche est jointe au dossier), ne semble pas avoir dû apporter beaucoup de bienveillance dans son inspection et M. le Préfet a reçu ces jours derniers la dépêche ministérielle dont il vous a donné lecture.

» D'après cette dépêche, il semble que l'Etablissement de

Grand-Jouan est condamné d'une manière définitive et que le Ministre ne le trouve plus dans les conditions nécessaires pour donner à son enseignement le caractère scientifique qu'il doit avoir et qu'à l'avenir les écoles nationales d'agriculture doivent être en contact direct avec les maîtres de la science et les établissements supérieurs d'enseignement de tous ordres.

» La dépêche dit que l'Ecole de Grand-Jouan est loin de tout centre universitaire, qu'elle ne peut même fournir de logement au personnel enseignant ; que celui-ci est obligé de vivre au loin et ne peut participer en aucune façon au mouvement scientifique de nos jours. L'externat y est impossible, puisqu'on a grand'peine à trouver quelques chambres disponibles dans un rayon de 4 à 5 kilomètres, et quant à l'internat, il est limité à 54 places.

» Pour lui donner l'extension nécessaire et mettre en état les bâtiments de l'école, il faudrait faire une dépense de 80 à 100,000 fr., et cela sur un domaine particulier, sans espoir de retour à l'Etat.

» La dépêche se plaint du petit nombre des élèves et du peu de diplômés que produit l'école.

» Comme conclusion, M. le Ministre propose de transformer Grand-Jouan en Ecole régionale d'agriculture et demande au département dans quelle mesure il entend participer aux dépenses d'entretien d'un établissement de ce genre.\*

» Messieurs, à la suite de ce trop long exposé qui, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, nous a semblé nécessaire, il importe de bien se rendre compte de la situation qui est faite au Conseil général.

» Aux termes de la lettre ministérielle du 13 août 1892, le Ministre nous mettait en demeure de consentir les sacrifices nécessaires pour la réorganisation sur place de l'école, c'est dans ces termes que vous avez nommé une Commission

pour étudier l'opportunité et la nécessité d'une dépense de 150,000 fr. qui avait été indiquée par l'Administration.

» Aujourd'hui et avant même que vous ayez été mis à même de statuer sur la proposition du Ministre et de délibérer sur les conclusions de votre Commission spéciale, le Ministre retire sa proposition et sa lettre vous indique qu'alors même que vous seriez disposés à voter 80 ou 100,000 fr. de dépenses, le maintien de l'école à Grand-Jouan est jugé impossible.

» Vous trouverez sans doute comme nous que cette manière d'agir est regrettable à tous égards ; la lettre du 13 avril nous avait semblé, comme le disait M. le Préfet, constituer un engagement sérieux de la part du Ministre ; nous avons agi de notre côté avec toute la diligence et la bonne volonté possibles. Votre Commission spéciale a déposé le rapport qui lui était demandé le 12 mai, soit sept jours après sa nomination.

» Elle concluait en demandant au Ministre des plans et devis et un programme des travaux à exécuter, et tout en exprimant un avis sur le chiffre qui lui semblait nécessaire, elle se déclarait en votre nom absolument décidée à étudier les demandes nouvelles qui seraient présentées.

» Si le Conseil n'a pas été convoqué exceptionnellement, c'est que nous devons attendre la visite projetée de M. le Ministre de l'Agriculture, et nous n'avons cessé depuis le mois de mai de lui demander de vouloir bien faire connaître quelles modifications et améliorations semblaient nécessaires à l'Administration.

Nous ne pouvons donc accepter la discussion sur un autre terrain, et forts du droit que nous confèrent quarante-quatre années de possession, nous demandons à l'Etat de maintenir à Grand-Jouan l'Ecole nationale d'agriculture.

» Nous protestons contre les reproches qu'on adresse à cet

établissement. On déclare aujourd'hui que Grand-Jouan est insuffisant et dans toutes les délibérations du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, il est dit qu'on l'a pris pour type, et on rend pleinement *justice à sa réputation et à l'excellent enseignement qu'on y donne.*

» Nous rappellerons du reste que le département ne saurait être rendu responsable de l'insuffisance de l'enseignement et que si les études y étaient mauvaises, ce qui n'est pas, on ne saurait s'en prendre à la situation de l'établissement ; du reste, les succès que vient encore de remporter l'Ecole sont la plus éloquente des réponses.

» Nous maintenons donc nos votes précédents et nous renouvelons l'offre de faire à l'établissement actuel les améliorations reconnues indispensables.

» Nous insistons auprès de M. le Ministre pour qu'il ne *dépense* pas le département de la Loire-Inférieure *au profit d'un autre département*, et nous espérons qu'il n'encouragera pas un système qui consisterait à mettre en quelque sorte aux enchères les établissements publics et à pousser les départements et les villes à des dépenses excessives dans le but de dépouiller leurs voisins.

» Nous croyons devoir en outre insister d'une manière toute spéciale sur un point qui nous paraît important.

» Depuis 1848, le département de la Loire-Inférieure possède une des trois Ecoles nationales d'agriculture qui existent en France ; c'est une portion de son patrimoine dont il est légitimement jaloux et pour la conservation duquel il n'a pas ménagé les sacrifices.

» Si des raisons d'ordre supérieur obligeaient à déplacer l'établissement de Grand-Jouan pour le rapprocher d'un grand centre, nous insisterions encore de la manière la plus pressante pour que ce transfert fût fait au profit de Nantes et non au profit de Rennes.

» Au point de vue où paraît se placer le Ministre, Nantes présenterait sur Rennes des avantages considérables.

» La population y est trois fois plus nombreuse et le recrutement de l'Ecole y serait d'autant plus facile.

» L'existence à Rennes d'un ensemble de Facultés invoquée comme l'une des raisons de transfert n'a aucune valeur en l'espèce. Tout d'abord, l'Ecole nationale d'agriculture a un personnel de professeurs distingués, complet et compétent, qui n'a besoin d'aucun aide pour donner l'instruction qu'on attend de lui. En second lieu, elle ne saurait envoyer ses élèves aux cours et aux exercices pratiques des Facultés dont l'enseignement ne coïncide pas avec ses exigences et ne peut être détourné de son but spécial.

» Au cas où l'Ecole serait établie aux environs de Nantes, elle y trouverait des établissements d'instruction florissants dont le concours dévoué lui serait acquis à la moindre sollicitation du Conseil général.

» Dira-t-on que Rennes offre plus de ressources que Nantes pour l'étude en général ? Ce serait une erreur grave. Nantes possède une Ecole des Sciences admirablement dirigée et qui compte parmi ses professeurs des hommes d'une haute valeur, une riche bibliothèque publique, des musées richement dotés et neuf Sociétés littéraires et scientifiques publiant d'importantes Annales.

» Enfin, nous devons l'indiquer, puisque le Conseil général d'Ille-et-Vilaine insiste sur ce point, Nantes possède deux jardins botaniques qui peuvent passer pour les plus beaux de France.

» L'Ecole de Médecine de Nantes constitue un centre considérable autour duquel se groupent des naturalistes et des savants dont plusieurs font autorité dans la science.

» La vie intellectuelle déborde ; les élèves comme les professeurs de l'Ecole d'agriculture y trouveront amplement

à satisfaire leurs goûts studieux. L'Ecole libre de Droit a déjà organisé des cours pratiques qui répondent admirablement à ce que doivent savoir des agriculteurs et des commerçants.

» Si déjà Nantes est haut placé sous ce rapport, nous espérons bien que le chef-lieu de notre département ne tardera pas à posséder une de ces Universités régionales dont le Parlement étudie en ce moment la création.

» Comme on l'a dit à plusieurs reprises, c'est précisément cette question qui semblerait préjugée par la désignation de Rennes, et nous demandons au Gouvernement de ne pas anticiper sur la décision du Parlement.

» Comme position géographique, Nantes présente des avantages considérables ; placée au cœur de la région sur laquelle l'Ecole de Grand-Jouan étend son action, elle attirera facilement les élèves de la Vendée, du Poitou, de l'Anjou et des Deux-Charentes qui sont, comme la Loire-Inférieure, des pays vignobles et des pays d'élevage.

» Rennes est située dans une région trop au nord et son climat ne permet pas certaines cultures importantes comme celle du chanvre et celle de la vigne.

» On a cité l'Ecole de Montpellier, nous tenons à relever particulièrement ce point. Ce qui préoccupe le plus en ce moment les agriculteurs de l'Ouest, c'est le fléau qui ravage les riches vignobles des Charentes, du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

» Une Ecole nationale d'agriculture établie à Nantes attirerait une quantité de jeunes gens désireux d'étudier les méthodes perfectionnées de culture, de greffage et de connaître les plants américains.

» Les propriétaires recherchent les spécialistes en ce genre et sont actuellement obligés d'aller les chercher à Montpellier. L'Ecole de Nantes deviendrait un centre d'attraction énorme et rendrait des services considérables.

» A Rennes, il est impossible d'organiser cet enseignement, car de plus en plus la science moderne ne se contente plus de théories acquises, mais cherche sans cesse de nouveaux progrès par la méthode de l'observation et de l'analyse. Tels sont les titres que nous pourrions invoquer pour demander l'établissement de l'Ecole près de Nantes.

» M. le Préfet de la Loire-Inférieure a cru devoir se préoccuper de ce point de vue — et nous avons déjà au dossier des lettres de propriétaires qui nous donnent l'assurance de pouvoir, le cas échéant, proposer à l'Administration deux ou trois propriétés importantes, situées à proximité des tramways et présentant toutes les garanties désirables.

« Nous sommes saisis d'un devis qui nous permet de prévoir la dépense qui pourrait résulter de ce transfert.

» Votre Commission, tout en maintenant ses votes précédents, croit qu'il est nécessaire que cette question soit étudiée et que des pourparlers nouveaux soient engagés sur cette base avec le Gouvernement.

» Nous ne pouvons croire que la dépossession de notre école soit un fait accompli et nous sommes convaincus qu'avant d'accepter les propositions des autres départements, le Ministre voudra bien examiner celles du département qui a le plus de droits acquis.

» Si le Conseil général entrait dans cet ordre d'idées, la charge qui en résulterait pour le département peut s'estimer ainsi :

» La propriété à acquérir (20 hectares environ) peut être évaluée de 120 à 250,000 fr., suivant les différentes propositions dont nous sommes saisis.

» Les constructions et aménagements à faire varieraient suivant l'importance des habitations déjà existantes, de 500 à 600,000 fr. Il faut donc calculer en principe sur une dépense de 800,000 fr.

» Cette dépense serait couverte par un emprunt qui, aux conditions actuelles, ne saurait dépasser 4 % pour 40 ans.

» On peut donc prévoir une annuité de 30 à 36,000 fr. par an.

» L'Etat prenant moitié à sa charge, le département et la ville de Nantes auraient à se partager une annuité de 15 à 18,000 fr. par an.

» Les dépenses de l'école, entretien, réparations, etc., resteraient pour l'avenir à la charge exclusive de l'Etat.

» Vous aurez à apprécier, Messieurs, s'il vous est possible de faire cette proposition et si l'état de vos finances vous permet ce sacrifice qui, nous devons le dire, pourrait avoir une importance décisive au point de vue du choix de Nantes comme centre universitaire.

» Nous ne pouvons pas, Messieurs, laisser amoindrir le domaine du département dont les intérêts nous sont confiés ; non seulement la question intéresse le canton de Nozay et l'arrondissement de Châteaubriant, mais il résulte des motifs mêmes qui ont été invoqués par le Préfet d'Ille-et-Vilaine que dans l'avenir la ville de Nantes et tout le département sont directement visés ; on veut nous enlever toute chance d'obtenir la création d'une Université régionale ; l'Ecole de Médecine de Nantes est menacée et on ne se dissimule pas que le but est de peser sur la décision à intervenir par le Parlement et par le Ministre.

» Nous avons donc le devoir de protester énergiquement contre la procédure suivie et de vous proposer de lutter par tous les moyens que la loi met en notre pouvoir pour conserver l'Ecole d'agriculture dans notre département.

» Il nous semble impossible que dans une question aussi grave le Gouvernement ait pu se prêter à une campagne clandestine et qu'il consente à sacrifier les intérêts de la Loire-Inférieure sans avoir entendu ses représentants élus et

sans avoir discuté avec eux. Il y aurait là, vis-à-vis du Conseil général, de la Municipalité de Nantes, des Sénateurs et Députés du département, un manque absolu d'égards et de justice incompatible avec l'appui bienveillant et la parfaite courtoisie de M. le Ministre de l'Agriculture. S'il a été circonvenu par des rapports incomplets, et sollicité par des intéressés, qui ont cherché à lui persuader que la mesure était avantageuse pour l'Etat et qu'elle serait acceptée sans résistance par la Loire-Inférieure, nous espérons pouvoir lui prouver qu'il n'en est rien et lui démontrer par nos votes que sur le terrain des affaires, tous les représentants de la Loire-Inférieure se considèrent comme solidaires.

» En conséquence, votre Commission vous propose tout d'abord d'insister sur les droits acquis du département de la Loire-Inférieure à conserver l'Ecole nationale d'agriculture, qui lui a été attribuée en vertu de la loi du 3 octobre 1848 par une décision du 1<sup>er</sup> septembre 1849 et de protester contre toute mesure qui aurait pour effet de la transférer dans un autre département.

» Elle vous demande de renouveler l'offre déjà faite au nom de la Commission spéciale d'étudier, de concert avec les représentants autorisés de l'Administration et de faire aux frais du département les dépenses qui paraîtront justifiées pour la mise en état de l'école, aux termes de la lettre ministérielle du 13 avril 1892.

» Au cas où le Gouvernement serait décidé à établir l'Ecole nationale d'agriculture dans un grand centre, votre Commission vous propose de voter en principe qu'au cas où l'Ecole nationale serait transférée à Nantes, le département et la ville de Nantes fournissent conjointement et dans une proportion à débattre, la moitié de l'annuité de l'emprunt qui serait contracté pour couvrir les frais d'achat et d'aménagement, et dont l'autre moitié serait payée par l'Etat, mais en

limitant cependant cette annuité au chiffre maximum de 18,000 fr. pour la part afférente au département et à la ville pendant une période de 40 ans.

» Elle vous propose, en outre, de nommer une Commission spéciale qui aura pour mission de s'entendre à ce sujet avec le Ministre et avec la Municipalité de Nantes, si directement intéressée dans la question, pour déterminer les conditions de l'offre à faire et régler la proportion dans laquelle le département et la ville concourront au paiement de l'annuité.

» Dans le cas où l'école serait transférée à Nantes, la Commission aurait à étudier la transformation de Grand-Jouan en Ecole régionale pratique.

» Enfin votre Commission remercie M. Andouard et M. Arnault du zèle avec lequel ils ont facilité ses travaux et des renseignements qu'ils lui ont fournis. »

---

#### MÉMOIRE SUR LES POMMIERS ET POIRIERS D'ABBARETZ (1)

PAR M. GIRARD, INSTITUTEUR.

---

1° *Indiquer approximativement l'âge de la plupart des pommiers et poiriers.*

1° Le pommier, comme je le disais l'an dernier, ne semble pas atteindre un si grand âge qu'autrefois. Cependant on peut dire approximativement qu'il y a sur les 52,166 pommiers donnés par la statistique :

1.500 au-dessus de 60 ans ;

2.700 de 50 à 60 ans ;

4.500 de 40 à 50 ans ;

(1) Mémoire primé au Concours pomologique de 1892. Les questions sont celles posées pour le Concours.

- 5.400 de 30 à 40 ans ;
- 8.700 de 20 à 30 ans ;
- 14.300 de 10 à 20 ans ;
- 15.066 au-dessous de 10 ans.

2° Le poirier, plus robuste, dépasse de beaucoup la limite d'âge du pommier. On peut dire que sur les 14,184 poiriers trouvés plus loin, il y a :

- 2.105 au-dessus de 60 ans ;
- 2.290 de 45 à 60 ans ;
- 2.850 de 30 à 45 ans ;
- 3.345 de 15 à 30 ans ;
- 3.594 au-dessus de 15 ans.

2° Donner la statistique comme nombre et comme espèces pour faire connaître les variétés dominantes (avec les noms du pays).

NOMBRE DE POMMIERS ET POIRIERS PAR VILLAGE :

Numéros d'ordre.	Noms des villages.	Pommiers.	Poiriers.
1	Baratterie .....	59	27
2	Beutrais .....	309	96
3	Belle (la) .....	402	45
4	Belle-Etoile .....	141	64
5	Bernarderie .....	85	50
6	Bernauderie .....	120	54
7	Blodais .....	130	38
8	Blonière .....	230	75
9	Bois-Jean .....	315	21
10	Bois-Vert .....	1.180	397
11	Bourg .....	2.144	676
12	Boulaie .....	489	70
13	Boutardière .....	925	150
14	Boutonnais .....	364	58
15	Brandoni .....	130	33

Numéros d'ordre.	Noms des villages.	Pommiers.	Poiriers.
16	Bréharais.....	212	47
17	Breils-Clément.....	1.320	540
18	Caillaudière.....	147	339
19	Cas (le).....	150	59
20	Chauvelais.....	804	240
21	Chêne-Trovy.....	621	98
22	Chesnaie de la Corbière.....	110	65
23	Chesnaie de l'Arche.....	180	68
24	Chesnaie-Sud.....	307	46
25	Chevrolière.....	235	75
26	Chintre.....	123	66
27	Constantine.....	76	34
28	Coquelinais.....	104	91
29	Coulouines.....	1.241	64
30	Croix-Blanche.....	93	33
31	Deneuzerie.....	118	40
32	Duchetaie.....	845	106
33	Fichardière.....	517	45
34	Foie.....	1.253	247
35	Fontaine-Esnault.....	61	18
36	Forge (la).....	147	39
37	Forges (les).....	315	78
38	Fréchetais.....	130	26
39	Galhard.....	1.519	506
40	Giraudière.....	302	105
41	Gléminière.....	490	103
42	Godardais.....	891	406
43	Grand-Lande.....	86	23
44	Grimaudière.....	210	63
45	Gueffraie.....	1.460	245
46	Guénaie.....	483	108
47	Guichardais.....	670	179
48	Hazardière.....	754	207
49	Herminière.....	915	242

Numéros d'ordre.	Noms des villages.	Pommiers.	Poiriers.
50	Houssais .....	243	48
51	Houx (Haut-) .....	725	189
52	Houx (Bas-) .....	820	161
53	Huchetière .....	456	154
54	Jahotière .....	2.792	795
55	Jarrais .....	496	79
56	Joue .....	230	64
57	Kerandré .....	308	52
58	Lantilloux .....	104	58
59	Larré .....	95	28
60	Létival .....	875	92
61	Limaraud .....	1.620	524
62	Lirais .....	1.785	207
63	Loirie .....	16	21
64	Madeleine .....	18	5
65	Maffay .....	130	55
66	Maison-d'Ahaud .....	312	77
67	Maison-Neuve .....	462	36
68	Maison-Rouge .....	15	7
69	Marguerite .....	407	165
70	Martherie .....	21	62
71	Menuetterie .....	3	»
72	Méloiterie .....	24	11
73	Minetais .....	447	29
74	Monjounet (Mont-Jouan) .....	424	50
75	Nonneries .....	1.938	265
76	Normandie .....	105	14
77	Paradel .....	1.037	253
78	Parc .....	148	115
79	Patis-Sec .....	3	2
80	Picharderie .....	120	42
81	Pied .....	350	46
82	Pierre (la) .....	401	224
83	Piraudais .....	278	96

Numéros d'ordre.	Noms des villages.	Pommiers.	Poiriers.
84	Placière.....	1.765	779
85	Pont-d'Inde.....	123	41
86	Pourprince.....	128	32
87	Rabardières.....	78	42
88	Rainais.....	1.270	414
89	Rez-des-Forges.....	311	105
90	Ribaudais.....	130	48
91	Rimbaudière.....	628	107
92	Rivière.....	1.270	475
93	Roberdière.....	328	90
94	Robineau.....	156	39
95	Romerie.....	327	95
96	Rosay.....	319	95
97	Rotte-Bernard.....	230	62
98	Rouaudière.....	350	220
99	Rouaudière (petite).....	219	62
100	Rousselais.....	293	303
101	Thélie.....	240	102
102	Tonnerie.....	410	121
103	Touche.....	603	94
104	Trahinière.....	148	40
105	Vanneries.....	60	29
106	Ville-en-Bois.....	45	22
107	Villeneuve.....	1.608	186
Totaux.....		52.166	14.184

## NOMBRE COMME ESPÈCES.

## Pommes.

PREMIÈRE SAISON.		DEUXIÈME SAISON.	
1	7 Doux (gros et petit) 1.450	1	Blanc (gros et petit) . 870
2	3 Joinette..... 625	2	Bouin..... 1.450
3	4 Madeleine..... 860	3	Célestine..... 650
4	4 Prime..... 820	4	Chailleux..... 1.675
5	5 Saint-Laurent.... 1.180	5	Chêne..... 880



10 Rougeotte.....	240	8 Héry .....	400
11 Treille .....	900	9 Hivers .....	300
TROISIÈME SAISON.		10 Jacques .....	275
1 Anigon.....	925	11 Lejard .....	300
2 Bidane .....	750	12 Roux.....	700
3 Besi rouge.....	700	13 Vert.....	395
4 Boisseau.....	200	Total.....	<u>14.000</u>
5 Commun.....	810	Et 184 pour variétés inconnues ou	
6 Epine .....	220	non nommées.	
7 Gourdevert .....	725		

3° *Dire si les pommiers sont cultivés en verger, en bordure ou en champ cultivé.*

Les pommiers sont peu cultivés en verger, peu en bordure, mais, par contre, beaucoup en terre labourée.

Les poiriers, plus robustes, le sont au contraire beaucoup en bordure et moins en verger et en terrain cultivé.

4° *Les arbres sont-ils greffés en tête ou en pied et par quel procédé ?*

Les arbres sont presque tous greffés en tête — hauteur de 1 mètre à 1<sup>m</sup>,75 — quelques-uns seulement le sont en pied.

Le procédé le plus employé est la greffe en fente — coupe horizontale et parfois oblique du sujet ; — la greffe en couronne est inconnue pour les jeunes arbres, mais pratiquée sur les vieux.

Les poiriers sont tous greffés en tête par la greffe en fente.

REMARQUE. — Les sujets à greffer sont pris en forêt, en pépinière, mais rarement chez les jardiniers.

Depuis deux ans, quelques-uns emploient des alisiers comme sujets.

Je n'en connais pas encore les résultats. Le but, paraît-il, serait de rendre le pommier moins accessible à l'anthonome.

5° *Quelle est la nature des terrains de plantation ?*

Les terrains sont sablonneux, argileux, calcaires, ferrugineux, schisteux ; les vrais terrains granitiques sont inconnus.

Les pommiers se plaisent beaucoup dans les terrains argileux et à sous-sol sablonneux ; dans les terrains entièrement argileux, ils réussissent moins ; ils viennent assez bien dans les terrains calcaires ; bien, dans les terrains ferrugineux ; — le minerai de fer abonde à Abbaretz ; mais la plupart de ces terrains sont couverts de bois : — peu, dans les terrains schisteux, où ils semblent plus fragiles aux mousses et aux lichens.

On peut dire que les pommiers se répartissent ainsi, quant aux terrains :

1/3	—	—	dans les terrains sablo-argileux ;
1/6	—	—	purement argileux ;
1/12	—	—	calcaires ;
1/4	—	—	ferrugineux ;
et 1/6	—	—	schisteux.

Les poiriers demandent moins de soins : aussi, ne craint-on pas en mettre dans les terrains argileux. Pour eux, le classement serait le suivant :

1/3	sablo-argileux ;
1/3	argileux ;
1/3	calcaires, ferrugineux et schisteux.

6° *Faire connaître les soins dont les arbres sont l'objet ; si on les taille, si on les nettoie, si on les fume.*

Les soins apportés aux pommiers vont se multipliant ; on

ne les taille point, mais on élague et on pratique des éclaircies ; on les nettoie davantage qu'autrefois ; on ne les fume guère, mais on commence à les passer à la chaux et au sulfate de fer, — pour cette dernière partie, voir la carte ; — on échenille, mais rarement.

Quoique les poiriers soient moins fragiles que les pommiers, quelques-uns reçoivent des soins.

*7° Quelle est la production moyenne en fruits et en cidre et poiré ?*

La quantité de jeunes arbres est si considérable que la production moyenne par pied est faible : elle est à peine d'un sixième de barrique en cidre, soit de 60 à 70 litres en ce moment ; mais elle augmentera d'année en année.

Tous les pommiers étant, en général, bien abrités des mauvais vents, la présente récolte est bonne et supérieure même aux meilleures contrées des communes voisines bien favorisées. Elle vaut presque l'année 1888.

La moyenne des poires est meilleure, elle atteint 1<sup>h</sup>,50 de poires par pied.

La moitié des pommes à peine est transformée en cidre, dans les bonnes années, ce qui est le cas présent pour Abba-retz ; l'autre moitié est vendue en fruits. Nous aurions, en conséquence : 33,800 hectol. en pommes, soit : 16,900 hectol. vendus et 16,900 hectol. transformés en cidre ou 4,400 barriques environ de 2<sup>h</sup>,25 chacune.

Presque toutes les poires sont transformées en cidre : la quantité sera cette année de : 21,000 hectol. en fruits et environ 5,400 barriques de poiré de chacune 2<sup>h</sup>,25.

*8° Quelles sont les précautions usitées pour la récolte et la conservation des fruits ?*

Le sixième des cultivateurs prend des précautions pour la

récolte : les arbres sont secoués et non gaulés ; les fruits ne séjournent guère sur la terre, mais les 5/6 suivent la vieille routine.

Le tiers au moins met ses pommes à l'abri, aussi faut-il compter sur des résultats prochains, tant pour la récolte que pour la conservation. Peu de tas sont encore visités en attendant le pilage, mais ça viendra.

Les poires se conservent moins que les pommes, aussi sont-elles pilées au fur et à mesure que se produit la maturité ; elles perdent de cette façon moins que les pommes.

9° *Pour la fabrication, sépare-t-on les fruits suivant leur saison ?*

Oui, on sépare les fruits suivant leur saison.

REMARQUE. — Aux premiers pilages de poires, on mélange parfois des pommes précoces.

10° *Sépare-t-on les fruits doux, aigres et amers ?*

Les fruits sont rarement séparés. Cependant, quand on veut exporter, on enlève les fruits aigres avec lesquels on fait du petit cidre pour le ménage.

11° *Faire connaître les soins dont le cidre est l'objet.*

Le jus de la pomme reste mélangé au marc, de huit à quinze heures après le pilage. Il est ensuite mis, en général, en tonnes de 4, 5 et 6 hectolitres. Il est soutiré après huit, dix et douze jours au plus. Un second soutirage se fait de fin février à fin mars ; il se continue parfois jusqu'à la mi-avril, mais c'est assez rare. Il est alors consommé sur place ou soutiré à nouveau pour l'exportation. Parfois, s'il est mis en barrique au deuxième soutirage, il n'en subit pas un troisième à la vente.

Les fûts sont assez propres : ils sont lessivés, lavés à grande eau, puis soufrés.

Les soins pour le poiré diffèrent peu.

*12° Quelle est la durée habituelle de la conservation des cidres et poirés ?*

La durée habituelle de la conservation du cidre de pommes est de douze à quinze mois. A la suite d'une bonne récolte, et quand l'apparence semble mauvaise au printemps, on ne vend pas le cidre pour n'être pas obligé d'en acheter à la récolte suivante et on prolonge la durée jusqu'à dix-huit et vingt mois. Comme ce moyen est employé par les petits cultivateurs, souvent mal montés en fûts, le cidre vaut peu au bout de ce temps. — En général, peu de bon cidre après quinze mois, si ce n'est en bouteilles.

Le poiré nouveau, que des gourmets ont confondu avec le vin nouveau, n'est plus que l'ombre de lui-même après un an. En bouteilles, il se conserve mieux lui aussi.

Le poiré est la boisson consommée pour les travaux qui se font d'août à la mi-novembre.

*13° Enfin, en exporte-t-on de la commune, et quelle quantité ?*

On exporte beaucoup de pommes :

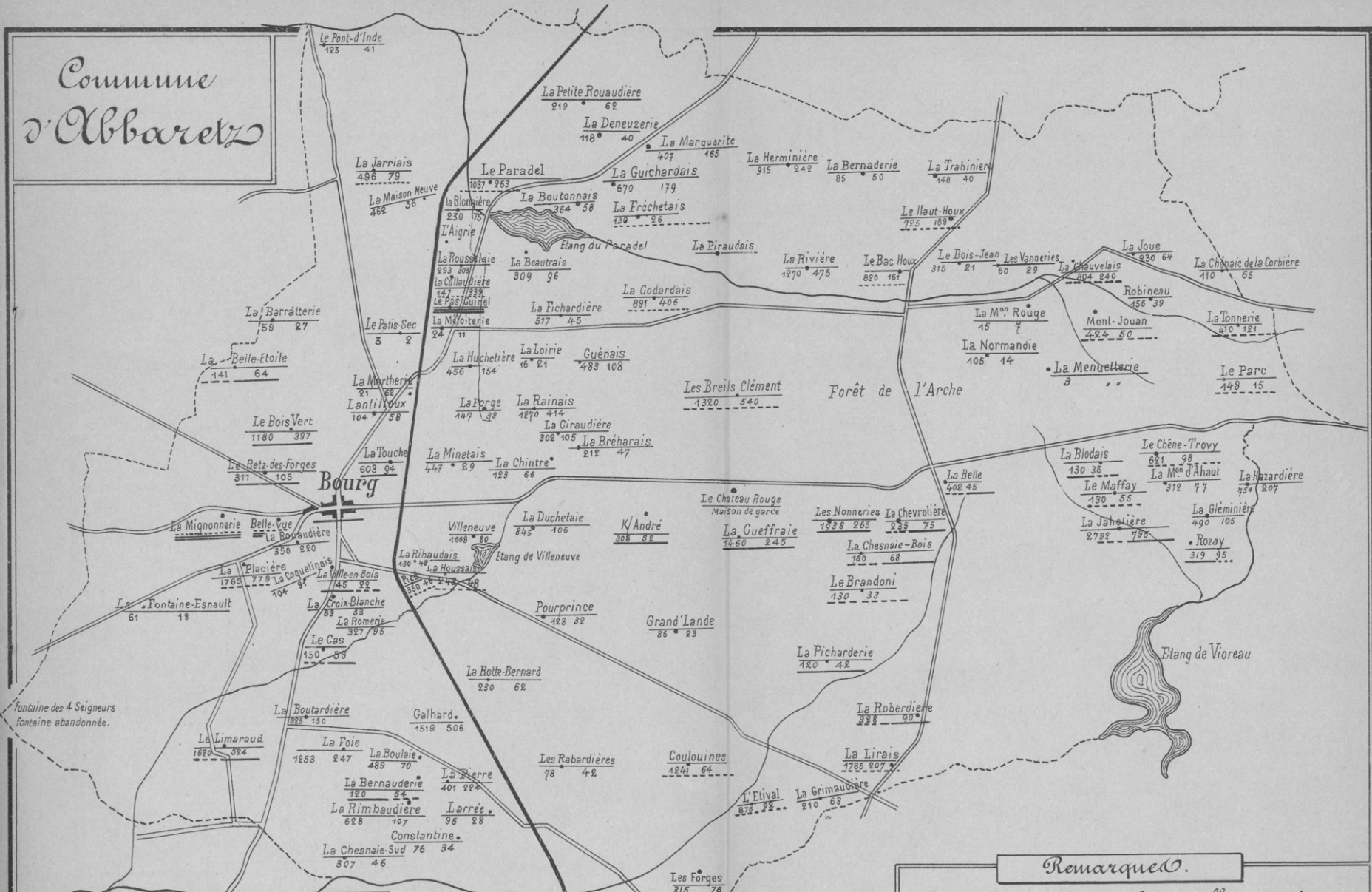
La  $\frac{1}{2}$  environ, soit en moyenne : 16,900 hectol.

Le  $\frac{1}{6}$  en cidre est exporté, soit : 1,620 hectol.  
ou 720 barriques.

Le  $\frac{1}{30}$  du poiré est exporté, soit : 405 hectol.  
ou 180 barriques.

---

# Commune d'Abbaretz



## Signes conventionnels

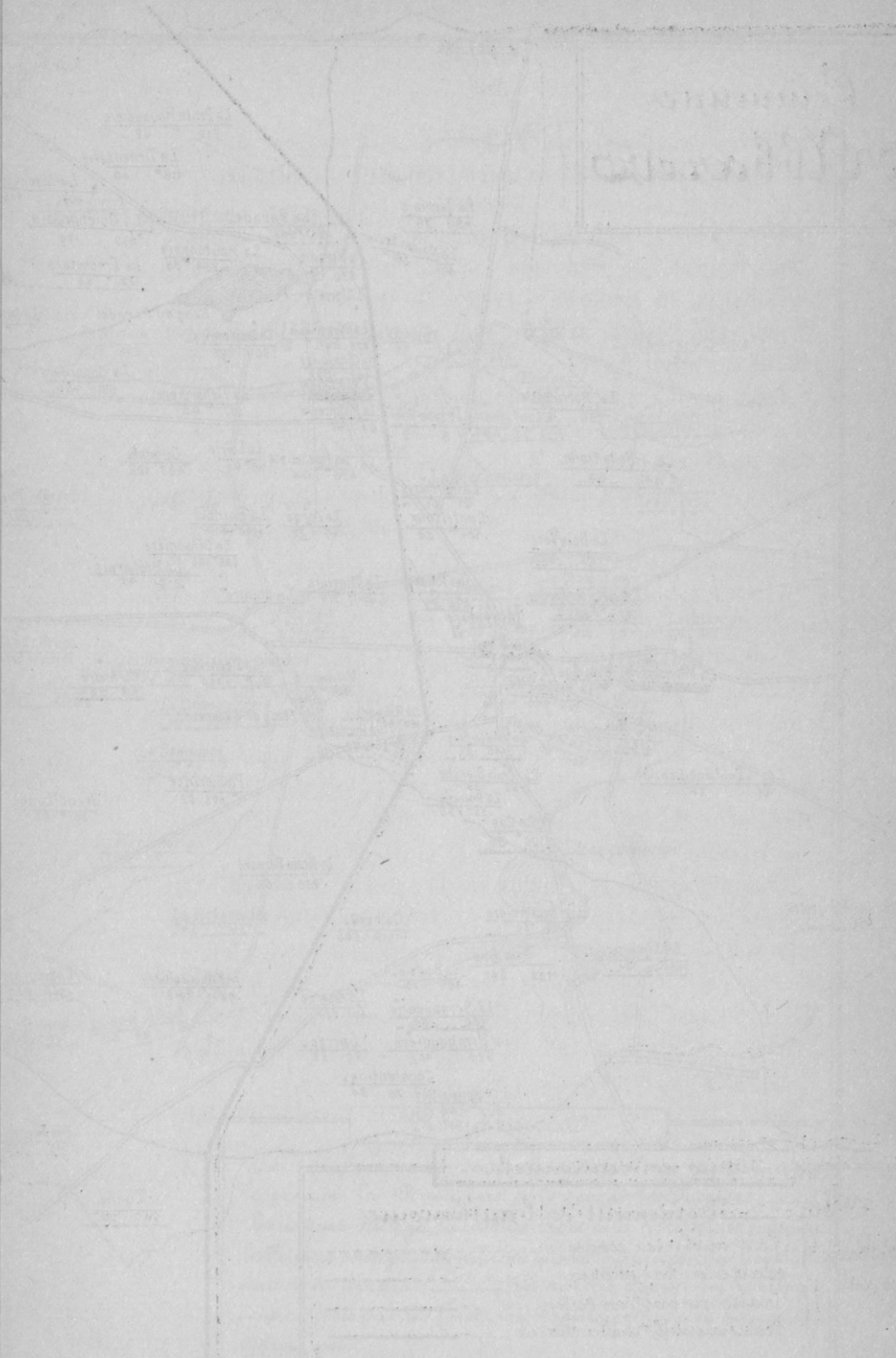
Nota: — Traitement de l'autonomie

Village ayant	}	fait quelques essais .....	-----
		traité à la chaux .....	-----
		traité au sulfate de fer .....	-----
		traité au sulf. et à la chaux .....	-----

## Remarques.

Les nombres portés sous chaque village représentent: le premier les Pommiers et le second les Poiriers — Dans deux villages, la Caillaudière et la Rousselaie seulement les Poiriers sont plus nombreux que les Pommiers; cela tient à la nature du terrain. — Les parties, clairsemées de villages, sont occupées par les forêts, bois, taillis, ou landes défrichés depuis peu.

1880  
Census



...

## VŒU

## RELATIF A LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE.

Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure, confiant dans la promesse contenue dans la dépêche ministérielle adressée le 20 septembre 1892 à M. le Préfet et communiquée au Conseil général dans sa session extraordinaire du 21 du même mois :

Emet le vœu qu'une Ecole nationale d'agriculture et de viticulture soit créée sans retard, le plus près possible de la ville de Nantes, et prie M. le Préfet de vouloir bien transmettre ce vœu au Conseil général, ainsi qu'à M. le Ministre de l'Agriculture. (Séance du 10 décembre 1892.)

## PARTIE OFFICIELLE.

**Société hippique de l'Ouest.** — La Société hippique de l'Ouest, qui est en voie de formation, s'étendra aux deux circonscriptions des Dépôts nationaux d'étalons de la Roche-sur-Yon et de Saintes ; chaque circonscription comprendra trois départements : celle de la Roche, la Vendée, la Loire-Inférieure et les Deux-Sèvres ; celle de Saintes, la Charente-Inférieure, la Charente et la Vienne.

Tout naisseur, propriétaire de la mère d'un produit (*au moment de la naissance de ce produit*), qui remportera des primes dans les concours et gagnera des prix sur les hippodromes des circonscriptions des Dépôts nationaux d'étalons de la Roche-sur-Yon et de Saintes, recevra de la Société hippique de l'Ouest un tant pour cent des sommes remportées et gagnées par ce produit.

Cette clause ne s'appliquera qu'aux mères des produits nés et élevés dans les circonscriptions des Dépôts sus-nommés, et âgés seulement (*les produits*) de 2 et 3 ans.

Chaque budget sera divisé en deux parts : la première, la plus importante, sera distribuée aux naisseurs en tant pour cent, et la seconde (si le budget le permet, bien entendu), sera donnée en allocations aux sociétés de courses, qui feront partie de la Société hippique de l'Ouest, dans le but d'augmenter le montant de certains prix (pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les circonscriptions de la Roche et de Saintes).

Si les fonds de la Société hippique de l'Ouest le permettent, il sera prélevé sur le budget une certaine somme pour la création d'un bulletin spécial à la Société. Par ce bulletin, les naisseurs et les éleveurs seraient tenus au courant de tout ce qui pourrait concerner et intéresser l'élevage du demi-sang, tant en dates des primes, des foires, des tournées de la Commission de remonte, des engagements, des forfaits, des résultats des courses, qu'en conseils divers et pratiques sur les améliorations à apporter à l'élevage et à la toilette des jeunes chevaux.

Elle encouragera directement le naisseur à la production du meilleur cheval possible, en l'engageant à garder ses bonnes poulinières par la distribution d'un tant pour cent des primes remportées et des prix gagnés par les produits de ces juments et elle aidera au maintien des courses pour dévoiler le vrai mérite de sujets qui peuvent être appelés à devenir des reproducteurs.

Le Comité départemental de la Loire-Inférieure est ainsi composé :

M. Bourgault-Ducoudray, propriétaire, au Halquetier, par Fay-de-Bretagne.

M. L. de la Brosse, propriétaire-éleveur, à Orvault.

M. Ciron, propriétaire-éleveur, à Vue.

M. le comte Le Gualès de Mézaubran, propriétaire-éleveur, à Lucinière, par Joué-sur-Erdre.

M. Julien Mabilais, propriétaire-éleveur, à Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

**Concours hippique de l'Ouest.** — La Société hippique française tiendra son Concours à Nantes du 5 au 12 mars.

Les engagements devront être faits à la préfecture de Nantes le lundi 27 février, avant 5 heures du soir.

Le total des primes à distribuer s'élève à 51.535 fr. 60 c.

Le Concours central de Paris aura lieu du 30 mars au 18 avril.

Pour renseignements, s'adresser 33, avenue Montaigne, Paris.

**Société d'agriculture de la Nièvre.** — CONCOURS AGRICOLE DE NEVERS. — Les concours d'animaux gras et d'animaux reproducteurs de Nevers auront lieu, en 1893, du 25 au 29 janvier, c'est-à-dire dans la semaine qui précèdera le concours de Paris. De nombreuses primes en argent y seront distribuées.

Des expositions de volailles vivantes, produits agricoles et sylvicoles, fromages, beurres, machines et instruments agricoles, seront annexées au concours d'animaux.

Les exposants de toute la France peuvent prendre part au concours d'animaux gras et aux expositions annexes. Quant au concours d'animaux reproducteurs, il est réservé aux éleveurs de la Nièvre.

Ce dernier concours, dont on connaît l'importance, comprendra une importante exhibition de *taureaux de race nivernaise-charolaise* et de béliers southdown et dishley nés dans le département.

Le programme détaillé du concours et des formules de déclaration sont envoyés *franco* sur demande adressée à M. G. Vallière, secrétaire de la Société d'agriculture, place de la Halle, à Nevers.

---

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

**Cause de la combustion spontanée du foin.**

— De même que la houille, les matières organiques, en général, et le foin, en particulier, possèdent la fâcheuse propriété d'être fréquemment détruites par la combustion spontanée. Pour la houille, on sait bien que cela provient de l'échauffement des pyrites qu'elle contient et de leur dégagement gazeux. Pour le foin, on ignorait, jusqu'à ces derniers temps, la cause précise du phénomène. Le professeur Cahn, de Breslau, a montré que l'échauffement du foin humide, à une température suffisante pour que la combustion spontanée se déclare, est dû à l'action thermogène d'un champignon appelé *Aspergillus fumigatus* ; ce même champignon parasitaire est connu pour sa propriété d'échauffer l'orge en voie de germination et de la rendre stérile. Par l'effet de la respiration du petit germe de l'orge, c'est-à-dire par la combustion de l'amidon et des autres hydrocarbures qu'il contient et que le ferment diastasique transforme en maltose et en dextrine, la température se trouve élevée à 40 degrés centigrades ; l'*Aspergillus fumigatus* intervient alors et, agissant comme ferment, il porte cette température à 60 degrés ; l'incendie est dès lors presque inévitable. Lorsqu'il s'agit de tas de foin un peu considérables, on fera donc bien de ne pas négliger une aération rationnelle, pour éviter les conséquences redoutables de la présence du petit champignon incendiaire. (La Nature.)

**Cuscute.** — Arrêté de M. le Préfet de la Charente rendant obligatoire la destruction de la cuscute. Les taches doivent être rasées et même leur pourtour, le sol doit être arrosé avec une solution de sulfate de fer. Défense de donner

en nourriture aux animaux les plantes enlevées. L'arrêté ordonne de les brûler.

**Épine vinette.** — Arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Marne ordonnant la destruction de toutes les plantations d'épine vinette dans le laps de deux mois.

**Petits oiseaux.** — Arrêté de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle relatif à la protection des petits oiseaux : bergeronnette, chardonneret, fauvette, linot, mésange, pinson, roitelet, rossignol, rouge-gorge, tarin, verdier, etc. La mise en vente, la vente et le colportage sont défendus. Sont prohibés les tendues de raquettes, bois fendus et lacets et aussi tous modes de destruction en temps de neige.

**L'acide phosphorique et la coulure de la vigne.** — M. Deville, professeur départemental d'agriculture du Rhône, a étudié les causes auxquelles peut être attribuée la coulure du raisin.

D'après lui, elle résulte très souvent du manque dans la terre d'acide phosphorique. Cet acide est un corps indispensable à la graine qui doit assurer la reproduction de l'espèce, c'est pourquoi il s'accumule notamment dans le fruit. La fructification est donc d'autant plus abondante que le végétal croît dans un sol suffisamment pourvu de phosphate. Par contre, quand ce dernier manque, la fleur se noue mal, et si toutefois le fruit se constitue, il reste petit et de médiocre qualité. Quand on voit les pampres s'allonger sans se couvrir de fruits, l'addition au sol d'une certaine quantité de phosphate est indispensable. (*La France agricole.*)

**La destruction des souris par un bacille.** — Ce bacille a été découvert par M. Loeffler, professeur de bactériologie de Greifswald.

Le *Sud-Est* donne le mode d'emploi indiqué par M. Danisz, directeur du laboratoire de parasitologie de la Bourse de Commerce de Paris.

Le bacille est dissous dans de l'eau salée. Des petits cubes de pain blanc d'un ou deux centimètres imprégnés de cette dissolution sont mis dans les trous de souris. Au bout de huit ou quinze jours, on trouve des souris mortes ou malades. Le bacille contenu dans les tubes reste efficace pendant plusieurs mois.

L'homme et les animaux n'ont rien à redouter de ce procédé.

**Destruction du puceron lanigère.** — Une communication a été faite au Congrès pomologique de 1891, à Avranches, sur la destruction de ce ravageur.

L'auteur, après avoir passé en revue les avantages et les inconvénients présentés par la naphthaline pure, la naphthaline brute, la créosote ou huile de goudron, préconise comme plus pratique et plus économique le procédé suivant, qu'il a employé avec succès depuis cinq années.

Dans la chaux éteinte et assez liquide pour être employée au pinceau, mélanger de la naphthaline brute en poudre. Dans la pâte grisâtre ainsi obtenue, verser peu à peu un filet assez abondant d'huile de créosote d'une main et tourner le mélange avec le pinceau de l'autre main comme si l'on préparait de la peinture. La chaux a pour objet de neutraliser l'acide phénique de la créosote.

Appliquer ensuite au pinceau comme pour le chaulage ordinaire des troncs d'arbre.

**Tourteaux alimentaires.** -- La *Gazette agricole* donne de précieuses indications sur l'emploi des tourteaux alimentaires.

Tourteaux d'arachides décortiquées excellents pour tous les animaux.

Tourteau de coprah frais convient aux vaches laitières, mais rancit promptement : se défier.

Tourteau de coton d'Égypte décortiqué, de coton d'Amé-

rique non décortiqué ; l'employer à sec, en poudre, non délayé ; convient aux vaches laitières.

Tourteaux de colza, navette, ameline ; bons pour les moutons seulement.

Tourteaux de faine bons pour le bétail, mauvais pour les chevaux.

Tourteaux de palmistes, bons en poudre, non délayés.

Tourteaux de maïs, riches en acide phosphorique, bon aliment surtout pour les jeunes animaux.

Tourteaux de lin, excellents surtout pour les animaux à l'engrais mais non pour les vaches laitières.

Tourteaux de noix, bons pour toutes les espèces, mais rancissent promptement.

Tourteaux d'œillette ou pavot bons pour le bétail, non pour les chevaux.

Tourteaux de sésames bons pour tous les animaux et surtout pour les vaches laitières.

Ne jamais chauffer à plus de 66° l'eau des soupes au tourteau pour éviter la coagulation de l'albumine du tourteau.

**Influence de la sélection des semences.** — M. Gerecke, propriétaire à Cagnes (Alpes-Maritimes) et lauréat de la prime d'honneur au Concours d'Annecy, a pratiqué la sélection des semences avec un grand succès.

Le rapport du Jury note les rendements obtenus et les procédés employés.

Pour les pommes de terre, dit-il, cette sélection s'opère par la marque des fanes les plus robustes et par l'eau salée ; les tubercules sont exposés à la lumière jusqu'à ce qu'ils aient verdi, s'ils sont chaulés et sulfatés avant d'être confiés à la terre.

La sélection du froment consiste à choisir les plus beaux épis en retranchant la pointe et la base.

Cette méthode excellente se continue d'année en année et

marche parallèlement à l'amélioration du sol par la culture et les engrais.

Avant la sélection :

Pommes de terre : 5,372 kilos à 9 fr. les	
100 kilos.....	483 f 48
Avoine: 35 hectolitres grain, 1,670 kilos paille.	363 45
Blé : 15 hectolitres grain, 2,125 kilos paille..	366 87
	<hr/>
	1.213 f 80
	<hr/>

Après la sélection et le choix des meilleures variétés :

Pommes de terre : 16,938 kilos à 9 fr.....	1.524 f 42
Avoine: grain 51 hectolitres ou 2,789 kilos à	
16 fr.....	446 24
— paille 5,020 kilos à 3 fr. 50 c.....	175 70
Blé : grain 36 hectolitres ou 2,808 kilos à	
25 fr.....	702 »
— paille 5,395 kilos à 3 fr. 50 c.....	188 80
	<hr/>
	2.037 f 16
	<hr/>

Le blé à épi carré *Schiriff's square headed* auquel on s'est arrêté à cause de sa fertilité et de sa bonne tenue a produit, en 1886, 22 hectolitres à l'hectare.

1890, 38	—
1891, 42	—

**Beurreries coopératives.** — Le *Bulletin des Agriculteurs de France*, numéro du 1<sup>er</sup> décembre, contient une étude fort complète sur les beurreries coopératives. Nous nous bornons à analyser un passage qui fait bien ressortir les résultats que les cultivateurs peuvent en retirer.

Dans le pays visé par l'auteur de l'article, le lait se vend 7 à 11 centimes le litre, suivant la saison, en le vendant

soit aux beurreries industrielles, soit aux entrepreneurs qui le dirigent vers les grandes villes.

Au sortir de la beurrerie, le beurre se vendra au commerce 1 fr. 40 c. à 1 fr. 60 c. Or, avec les appareils perfectionnés dont on fait usage, il suffit de 12 à 13 litres de lait pour obtenir une livre de beurre.

Le prix de revient, en supposant un prix de 0 fr. 10 c., ne s'élève qu'à 1 fr. 20 c. ou 1 fr. 30 c. L'écart entre le prix de revient et celui de la vente, soit en moyenne 25 centimes, doit non seulement couvrir les frais d'exploitation, mais encore assurer un bénéfice. Reste, en outre, la valeur du lait écrémé qui ne doit pas être inférieure à 3 ou 4 centimes le litre, que ce produit soit repris en nature par le cultivateur ou qu'il soit employé par l'usine à la fabrication des fromages maigres ou à l'élevage des pores.

Dans ces conditions, on peut dire que le lait vendu directement 7 à 11 centimes ressort de 14 à 16 centimes par suite du travail coopératif de la beurrerie.

---

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### DU PETIT-PORT.

---

MOIS DE DÉCEMBRE 1892.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO ET AU NIVEAU DE LA MER. — Minimum absolu : 751<sup>mm</sup>,8 le 31 à 1 h. et à 4 h. du soir; maximum, 775<sup>mm</sup>,5 le 16 à 10 h. du matin. Moyenne du mois, 764<sup>mm</sup>.

TEMPÉRATURE. — Temps généralement frais jusqu'au 25, froid le reste du mois. Moyenne du mois : 3°,2. Jour où la moyenne a été la moins élevée, le 30 : —4°,7; jour où la moyenne a été la plus élevée, les 2 et 3 : 11°. Moyenne des

minima : 1°,7 du 1<sup>er</sup> au 25 ; —5°,6 du 26 au 31 ; pour le mois : 0°,5. Moyenne des maxima : 6°,2 du 1<sup>er</sup> au 25 ; 0°,6 du 26 au 31. Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné : moyenne des températures minima, —2°,5. — Les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été : —11° le 29, —10°,7 le 30, —10° le 31.

NATURE DU TEMPS. — Ciel plus ou moins nuageux jusqu'au 26 ; clair le reste du mois.

SOLEIL. — Le soleil a brillé 85 heures 15 minutes distribuées en 27 jours. Le soleil ne s'est pas montré les 16, 22, 24 et 25.

NOMBRE DE JOURS OU IL A PLU : 13 ; ayant donné au moins 1 millimètre d'eau : 9. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte : 9 ; faible ou assez faible : 18 ; négligeable : 8 environ. — Périodes pluvieuses : du 1<sup>er</sup> au 5 ; du 10 au 14 sauf le 13 ; les 24 et 25.

HAUTEUR D'EAU TOMBÉE : 41<sup>mm</sup>,3.

EVAPORATION : 2<sup>mm</sup>,5.

BROUILLARDS. — Le 2 et le 14, de 6 h. à 9 h. du matin ; le 18, presque toute la journée ; le 19, jusqu'à 1 h. du matin ; le 23, de 8 h. à midi.

GELÉES BLANCHES. — Les 6, 7, 8, 14, 20, 21, 28, 29, 30, 31.

GIVRE. — Le 19.

HALOS. — Le 4 à 10 h. du soir ; le 24 à 6 h. du soir.

AVERSE DE GRÈLE. — Le 4 à 1 h. du soir.

VENT. — Direction générale d'entre S.-O. et N. du 1<sup>er</sup> au 16 ; d'entre N. et E. le reste du mois.

*Le Directeur de l'Observatoire,*

L.-É. LAROCQUE.

---

*Le Gérant,*

J. NORMAND PÈRE.

## TABLE DES MATIÈRES.

---

<b>Abatage</b> du bois pendant l'été.....	81
<b>Abri</b> des vignes contre la gelée.....	278
<b>Agriculture</b> à grand rendement.....	304
<b>Aiguilles</b> de conifères dans les poulaillers.....	144
<b>Alimentation</b> exotique.....	371
<b>Anthonome</b> des pommiers.....	57
<b>Apiculture</b> .....	372
<b>Arbres</b> fruitiers. Leur fumure.....	194
<b>Association</b> pomologique de l'Ouest.....	130
<b>Avoine</b> de printemps distribuée.....	355
<b>Avortement</b> des vaches, par M. Voruz.....	234
<b>Basse-cour.</b> Ce qu'elle peut rapporter.....	80
<b>Beurre.</b> Influence de l'alimentation sur sa production.....	300
— Sa fraude.....	58
— d'Australie.....	145
<b>Bibliothèque.</b> Sa situation, par M. Gauchet.....	72
<b>Blés.</b> Sulfatage et chaulage, par A. Andouard.....	290
— Le nitrate de soude employé comme couverture.....	344
<b>Bois.</b> Son abatage pendant l'été.....	81
<b>Botrytis.</b> Son développement sur les hannetons, par M. Gouin.....	370
<b>Budget</b> pour 1892.....	97
<b>Bulletin</b> du Comice. — Comité de rédaction.....	4
— météorologique. 61, 85, 86, 146, 147, 173, 198, 257, 305, 353, 380,	465
<b>Bureau</b> du Comice pour 1892.....	4, 90
<b>Buttoir</b> pour planches étroites, par A. Andouard.....	357

<b>Céréales.</b> Cause de la verse.....	348
<b>Chancre</b> du pommier.....	172
<b>Chaulage</b> et sulfatage des blés, par A. Andouard.....	290
<b>Chemins</b> ruraux. Rapport par M. Gabou.....	232
<b>Cheval.</b> Danger de le faire boire quand il est en sueur.....	172
<b>Chronique</b> agricole.....	128
<b>Cidres.</b> Comment on les soigne.....	192
— Leur production en 1891.....	55
— Leur sucrage.....	295
<b>Cochylis</b> (Remèdes contre la).....	134
— Piège pour la détruire.....	257
<b>Combustion</b> spontanée du foin.....	460
<b>Compte-rendu</b> des travaux du Comice en 1891, par M. Dezaunay.....	46
<b>Commerce.</b> Sa liberté, par M. Voruz.....	236
<b>Concours</b> du Comice en 1893.....	343
— du Comice central en 1892, à Bourgneuf. Programme. 124,	
177,	260
— — Liste des récompenses.....	265
— — Rapport par M. Dezaunay.....	319
— général de Paris.....	371
— hippique de l'Ouest.....	458
— de juments poulinières.....	84
— de Nevers.....	459
— pomologique..... 177, 185,	294
— — Liste des prix.....	341
— — Rapport sur les fruits, cidres et poirés, par M. David.	334
— — — sur les mémoires, par M. Couillaud.....	332
— — — par M. Dezaunay.....	336
— — d'Evreux.....	357
— de poulains.....	83
— de pouliches.....	83
— régionaux..... 59,	343
— de Vannes. Rapport par M. Lefevre.....	153
<b>Consommation</b> et production des denrées.....	167
<b>Consoude</b> rugueuse du Caucase..... 298,	374

<b>Convention</b> franco-suisse.....	309
<b>Crédit</b> agricole. Loi Méline.....	142
<b>Crémèrie</b> coopérative en Irlande.....	254
<b>Culture.</b> Rapport sur les prix, par M. Gabier.....	217
<b>Cuscute.</b> Sa destruction.....	255
— Arrêté de M. le Préfet de la Charente.....	460
<b>Denrées</b> alimentaires. Leur production et leur consommation dans le monde.....	167
<b>Discours</b> du Président au Concours de Bourgneuf.....	260
<b>Droits</b> de douane.....	131, 168
<b>Eaux</b> de la Loire-Inférieure, par A. Andouard.....	388
<b>Ecole</b> nationale de Grand-Jouan.....	98, 166
— — — Rapport par M. Peignon.....	414
— — — — de M. Le Cour au Conseil général.....	417
— — — Vœu du Comice.....	457
<b>Ecremage</b> du lait.....	373
<b>Effeillage</b> de la vigne.....	196
<b>Elections</b> du Bureau.....	67, 90
<b>Engrais.</b> Influence de leur dispersion.....	372
— Leur conservation.....	75
— pour la vigne.....	193
— pour prairies artificielles.....	79
— potassiques.....	75
<b>Enseignement</b> agricole. Rapport par M. de Baudinière.....	229, 249
<b>Eucalyptus.</b> Son emploi contre les punaises, les cousins et les mouches.....	81
<b>Fabrication</b> des seconds vins, par M. Lefeuvre.....	247
<b>Ficelles</b> pour moissonneuses-lieuses.....	303
<b>Finances.</b> Rapport de la Commission.....	71, 93
— Situation, par M. Gouin.....	95
<b>Foin.</b> Sa combustion spontanée.....	460
<b>Fourmis.</b> Manière de les détruire.....	81
<b>Fourrage.</b> Emploi de la paille.....	280
— nouveau.....	351

<b>Fraude</b> des beurres.....	58
— sur les insecticides.....	297
<b>Fruits</b> à cidre de la Loire-Inférieure en 1891, par A. Andouard.....	99
-- — Projet d'impôt, par M. Gahier.....	238
— frais. Leur conservation.....	53
— de serre.....	56
<b>Fumier</b> couvert.....	375
— inodore.....	76
-- Son enrichissement.....	76
<b>Fumure</b> des arbres fruitiers.....	194
<b>Graines</b> oléagineuses. Rapport par M. de Maquillé.....	151
<b>Grand-Jouan</b> (Voir Ecole).	
<b>Groseiller</b> à maquereau.....	196
<b>Hannetonnage</b> dans les Deux-Sèvres.....	144
— par M. Dezaunay.....	243
<b>Hannetons.</b> Le Botrytis, par M. Gouin.....	370
<b>Impôts</b> sur les fruits à cidre, par M. Gahier.....	238
<b>Insecticides.</b> Leur fraude.....	297
<b>Labours</b> de défoncement.....	143
<b>Lait.</b> Influence de la traite sur sa production.....	345
— Son écrémage.....	373
<b>Laiterie</b> moderne.....	171
<b>Levure.</b> Essai sur les vins nantais, par M. de Maupassant.....	
<b>Liberté</b> du commerce, par M. Voruz.....	236
<b>Limaces.</b> Leur destruction.....	351
<b>Liste</b> des récompenses du Concours de Bourgneuf.....	265
— — — pomologique.....	341
<b>Litière.</b> Emploi de la tourbe.....	249, 350
— en mousse de tourbe de Hollande.....	193
<b>Loi Méline.</b> Crédit agricole.....	142
<b>Main-d'œuvre</b> aux Etats-Unis.....	297
<b>Maladie</b> des vers blancs dans la Loire-Inférieure, par M. Gouin.....	187, 330

<b>Mémoires</b> sur les fruits du Concours pomologique. Rapport par M. Couillaud.....	332
— sur les fruits à cidre d'Abbaretz, par M. Girard.....	
<b>Mildiou.</b> Traitement pour les vignes atteintes.....	135
<b>Moissonneuses-lieuses.</b> Ficelles spéciales.....	303
<b>Mousse</b> de tourbe de Hollande pour litières.....	193
<b>Navets</b> tardifs à grand rendement.....	160
<b>Nitrate</b> de soude.....	82
— — en couverture sur les blés.....	344
<b>Nuages</b> artificiels pour préserver les vignes de la gelée..	141, 170
<b>Paille</b> comme fourrage et tourbe litière, par M. Gouin.....	280
— et le regain.....	256
<b>Phosphate</b> de Rata.....	56
<b>Pies.</b> Leur destruction.....	171, 197
<b>Poulailler.</b> Son installation.....	191
— Aiguilles de conifères.....	144
<b>Poules</b> de Faverolles et de Langsham, par M. de Maupassant..	275
<b>Pomivalorimètre</b> (le).....	302
<b>Pommes</b> de terre.....	54
— — Leur conservation dans la tourbe en poussière.....	78
— — Leur culture.....	377
<b>Pommier</b> (L'anthonome du).....	57
— (Le chancre du).....	172.
<b>Prairies</b> artificielles. Engrais.....	79
<b>Prix</b> cultureux. Rapport par M. Gahier.....	217
— des chemins ruraux. Rapport par M. Gabou.....	232
— d'enseignement agricole. Rapport par M. de Baudinière....	229
— des serviteurs ruraux. Rapport par M. Gabou.....	233
— de spécialités.....	225
— de viticulture. Rapport par M. Bouanchaud.....	226
<b>Procès-verbaux.</b> 17, 19, 63, 64, 66, 69, 89, 91, 149, 175, 215, 259, 307, 355,	383
<b>Production</b> et consommation des denrées.....	167
<b>Programme</b> du Concours de 1892.....	124, 177
— — pomologique.....	185

<b>Radis</b> roses en toute saison .....	169
<b>Raisins.</b> Leur soufrage tardif.....	378
<b>Rationnements</b> de l'hiver par les tourteaux, par M. Gouin..	363
<b>Regain</b> (Les pailles et le).....	256
<b>Remèdes</b> contre la cochyliis.....	134
<b>Rendement</b> en agriculture .....	304
<b>Sacs.</b> Leur conservation.....	77
<b>Sarrazin</b> (le).....	251
<b>Serviteurs</b> ruraux. Rapport par M. Gabou.....	233
<b>Situation</b> financière du Comice.....	95
<b>Soins</b> à donner au cidre.....	192
<b>Sol.</b> Son étude.....	347
<b>Soufrage</b> tardif des raisins .....	378
<b>Spécialités</b> (Rapport sur les prix de).....	225
<b>Station</b> agronomique. Travaux effectués en 1891-1892, par A. Andouard.....	309
<b>Sucrage</b> des vins ou cidres.....	295
<b>Suie.</b> Ses propriétés fertilisantes.....	82
<b>Sulfatage</b> et chaulage des blés, par A. Andouard.....	290
<b>Superphosphate.</b> (Deux emplois).....	140
<b>Tourbe</b> de Hollande pour litière .....	193
— litière .....	249, 350
— — par M. Gouin.....	280
<b>Tourteaux</b> de graines décortiquées.....	347
— dans les rationnements d'hiver, par M. Gouin.....	363
<b>Traitement</b> des vignes contre le mildiou.....	135
<b>Travaux</b> du Comice .....	46
— effectués à la Station agronomique, par A. Andouard .....	309
<b>Trufficulture</b> .....	54
<b>Tunisie</b> .....	344
<b>Vaches.</b> Leur avortement .....	234
<b>Veau</b> phénoménal, par M. Pihier-Géraudière.....	123
<b>Vers</b> blancs. Leur maladie, par M. Gouin.....	187, 330
<b>Verse</b> des céréales.....	348

<b>Vœu</b> de protestation contre le projet de convention franco-suisse .....	309
— contre le transfert de l'Ecole de Grand-Joan.....	
<b>Vigne.</b> Abri contre les gelées. Rapport par M. Ogereau.....	278
— américaine .....	344
— américaines greffées pour la reconstitution du vignoble de la Loire-Inférieure.....	128
— atteintes du mildiou. Traitement.....	135
— Leur préservation contre la gelée, par M. Lefevre.....	287
— préservées de la gelée par les nuages artificiels.....	141, 170
— Moyen de la préserver contre les gelées.....	195
— Ses exigences en matière d'engrais.....	193
— Son effeuillage.....	196
<b>Vignoble</b> de la Loire-Inférieure. Sa reconstitution en vignes américaines.....	128
— dans l'Hérault. Leur reconstitution en vignes américaines..	54
<b>Vins</b> de la Loire-Inférieure, par A. Andouard.....	21.
— français et espagnols.....	301
— Leur production en 1891.....	55
— Leur sucrage .....	295
— nantais. Essais de levure, par M. de Maupassant.....	385
— purs. Procédés pour les reconnaître.....	74
— seconds. Leur fabrication, par M. Lefevre.....	247
<b>Viticulture.</b> Rapport sur les prix, par M. Bouanchaud.....	226
— en Crimée.....	351

---